

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 237, DÉCEMBRE 2021



Appel unitaire
face à l'extrême droite

La FSU ouvre son 10^e congrès

**AESH : précarité à
l'Éducation nationale**



ON PEUT DONNER DU BONHEUR, ON PEUT AUSSI LE TRANSMETTRE

© Bruno Manno

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE

Léguer au Secours populaire français, c'est multiplier votre bonheur à l'infini pour faire vivre une solidarité de proximité contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et des personnes les plus démunies.

Demande de documentation gratuite et confidentielle

À renvoyer au Secours populaire français - 9/11, rue Froissart - 75140 Paris Cedex 03

OUI, je souhaite recevoir la brochure sur les legs, donations et assurances-vie par: courrier email

Mlle Mme M. Nom* _____ Prénom _____

Adresse : _____

Code postal [][][][][] Ville _____

Téléphone [][][][][][][][] E-mail _____



Votre contact:
Carole Pezron
01 44 78 79 26

Le Secours populaire français est une association reconnue d'utilité publique. Exonérée de tous droits de succession, elle vous garantit le respect scrupuleux de vos volontés et la rigueur de la gestion dans l'utilisation des fonds.



* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours populaire français, 9 rue Froissart - 75140 Paris CEDEX 03. Le responsable de traitement est M. Thierry Robert, Directeur général. Ces données sont destinées à la Direction de la communication et de la collecte, à la Direction financière et aux tiers mandatés par le Secours populaire français, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes, faire appel à votre générosité, vous adresser votre reçu fiscal ainsi que des informations sur les missions du SPF et vous remettre la carte de donateur. Le Secours populaire français ne transfère pas les données en dehors de l'Union Européenne. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder à vos données personnelles, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le «service relation donateur» au 9/11 rue Froissart - 75140 Paris cedex 03 - 01 44 78 22 37 - relation.donateurs@secourspopulaire.fr. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

21LEGA13

17
AESH : précarité
à l'Éducation nationale



6
Tribune
« Rester toutes
et tous uni-es
contre l'extrême
droite ! »



8
COP26
Bilan amer



12
Salaires
Plombés
par l'inflation



14
CP/CEI
Le ministre s'auto-évalue



15
Budget
Des postes en moins

24
C'est demain
Transition écologique
La question du plastique



28
Les arts de l'Islam
dans dix-huit villes
de France



30
Rencontre
avec
La Fraicheur

Revue de la Fédération
 Syndicale Unitaire
 104, rue Romain Rolland
 93260 Les Lilas
 Tél. : 01 41 63 27 30
 Fax : 01 41 63 15 48
 Internet : www.fsu.fr
 Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
 pour@fsu.fr
 N° CP : 0725-S07429
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
 Benoît Teste
 Rédaction :
 Sandrine Charrier,
 Matthieu Leiritz,
 Jacques Mucchielli,
 Marie-Rose Rodrigues-Martins,
 Alain Senée
 Valérie Soumaille
 Conception :
 NAJA presse

Publicité :
 Com d'habitude Publicité
 Clotilde Poitevin
 7, rue Emile LACOSTE
 19100 Brive
 Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr
 Compogravure : CAG
 Impression : SIEP
 Crédit photo couverture :
 Rivaud/Noja
 Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
 Si vous changez d'adresse,
 veuillez communiquer
 vos nouvelles coordonnées
 à votre syndicat.



Ce numéro comporte
 un 16 pages Retraités
 ainsi qu'un encart
 ADL Partner aux abonnés

ÉDITO

Vers le congrès de la FSU

Tous les 3 ans, la FSU organise son congrès : en décembre et en janvier ont lieu les congrès départementaux, puis du 31 janvier au 4 février le congrès national à Metz. Puisse-t-il, dans la période, poser les enjeux d'avenir et faire événement.

Car pour le syndicalisme en général, la nécessité de rassembler les personnels pour agir et faire progresser leurs droits n'a jamais été aussi urgente. Dans le contexte politique et social très difficile que nous connaissons, on peut identifier au moins deux écueils pour l'action syndicale : d'une part, le repli sur la simple défense des intérêts de courte vue en renonçant à relier les questions corporatistes au projet de société qui les sous-tend. Et d'autre part, à l'inverse, la tentation d'actions purement militantes mais déconnectées des salarié-es et de leurs préoccupations, renonçant à faire avec elles et eux, faisant du simple commentaire des politiques suivies à la manière de *think tanks*, sans capacité à créer les rapports de forces et à peser réellement sur le cours des choses. Le congrès de la FSU est l'occasion de poser toutes ces questions : comment faire du syndicalisme qui soit utile au monde du travail et au changement social ? Comment intervenir dans le débat public avec pour ambition de porter la voix de celles et ceux que nous défendons au quotidien ? Débattre métiers, projet de société humaniste et outil syndical pertinent pour porter cela n'a jamais été aussi utile dans une période de débats identitaires ressassés *ad nauseam* et de quasi-absence de la question sociale : imposons-la !



Benoît Teste

Strike back in USA

ExxonMobil, Kellogg, Mondelez International, une multinationale des biscuits, aux États-Unis, la liste des entreprises américaines où des employé-es mènent des grèves dures s'allonge. Rarement depuis de nombreuses années, les syndicats, très affaiblis depuis l'offensive reaganienne des années 1980, n'auront été autant en position de force pour négocier des avancées sociales. La reprise très vigoureuse depuis l'été de l'économie américaine provoque, dans certains secteurs, une pénurie de main-d'œuvre qui contraint le patronat à envisager des hausses salariales, d'autant qu'aux États-Unis comme en Europe, l'inflation repart à la hausse. Jamais un président des États-Unis n'a été aussi favorable aux revendications salariales depuis les années 60. Ainsi les salarié-es du fabricant de tracteurs John Deere, en grève depuis mi-octobre, ont arraché un accord avec la direction sur une nouvelle convention collective, négociée par leur syndicat UAW, comprenant une nette revalorisation salariale.

Biélorussie

La politique migratoire européenne en question

Depuis août, plusieurs milliers de personnes originaires pour la plupart du Moyen-Orient et d'Afrique, tentent d'entrer en Europe depuis la Biélorussie.

L'Union Européenne accuse le président biélorusse d'organiser ces mouvements migratoires en réaction aux sanctions imposées par Bruxelles contre son régime, suite à la répression sanglante du mouvement de contestation post-électoral en 2020 et au détournement d'un avion dans le ciel européen pour arrêter un opposant, en mai dernier. Mais aussi pour déstabiliser la Lituanie et la Pologne, qui accueillent l'opposition biélorusse, et l'UE tout entière, en l'absence de politique migratoire européenne. Si la Lituanie a durci les procédures d'entrée sur son territoire, la Pologne a autorisé ses forces de sécurité à refouler



La Pologne a autorisé ses forces de sécurité à refouler les migrant-es.

les migrant-es. 15 000 militaires renforcent ainsi ses patrouilles frontalières. L'accueil des migrant-es bloqué-es à la frontière était tout à fait possible pour l'UE. Mais cela aurait certes signifié sa soumission à la manipulation biélorusse, et serait aussi apparu comme un désaveu de la manière forte

choisie par la Pologne pour répondre à la situation. L'UE cherche donc à endiguer l'afflux de migrant-es à sa frontière par la suspension de vols en direction de Minsk (obtenue par exemple par la Turquie) ou par le rapatriement des volontaires, comme l'a fait l'Irak. Elle vise aussi à ne pas laisser les personnes mourir à sa porte en obtenant la possibilité pour les ONG d'intervenir en Biélorussie et en leur apportant, ainsi qu'au Haut-Commissariat aux réfugié-es, une aide financière. Mais les tensions au sein de l'Europe existent bien. La présidente de la Commission européenne a déclaré que l'UE n'avait pas vocation à financer des « barbelés et des murs » en référence au mur anti-migrant-es récemment approuvé par le parlement polonais. 

Valérie Soumaille

Pologne : « Une interdiction de fait de l'avortement »

C'EST L'ACTU

Quelle est la législation actuelle concernant l'IVG en Pologne ?

En octobre 2020, le tribunal a jugé inconstitutionnelle la disposition de la loi de 1993 sur les conditions d'interruption de grossesse. Cette loi permettait d'avorter en cas de malformation grave du fœtus ou de maladie incurable. Cela a entraîné une interdiction de fait de l'avortement, vu que la grande majorité des avortements légaux en Pologne étaient fondés sur ces motifs. Certains pays envisagent d'aider les polonaises à avorter, par exemple le Danemark, mais la plupart des femmes ne pourront pas payer le voyage.

De nombreux Polonais se mobilisent.

Quelles sont leurs revendications ?

Depuis 6 ans, les Polonais manifestent sans cesse, contre la destruction du système judiciaire, contre les restrictions du droit à l'avortement, contre les actions du gouvernement à la frontière entre la Pologne et le Bélarus, contre la sortie de la Pologne de l'Union européenne questionnée par certains états. Récemment, la cour constitutionnelle polonaise a jugé

que certains articles de la Convention européenne des droits de l'Homme étaient contraires à la constitution polonaise !

Et concernant l'Éducation, quels sont vos combats actuels ?

Le ZNP est en constante mobilisation, par exemple contre la limitation de l'autonomie des écoles et des enseignants et le contrôle des programmes scolaires par le parti au pouvoir Droit et Justice (PIS), national conservateur. C'est l'esprit critique, la tolérance, la créativité qui sont menacés au profit du conformisme et de l'intolérance. Ce n'est pas comme cela que l'on peut préparer les jeunes aux défis du XXI^e siècle. Le ZNP se bat aussi pour augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail, dans un contexte de grande pénurie d'enseignants.



Dorota Obidniak, responsable des relations internationales au ZNP, syndicat polonais de l'éducation.

Propos recueillis par Sandrine Charrier

Services publics

L'État défaillant

Les services publics sont maltraités, victimes du mépris d'un gouvernement qui ne les considère pas et de nombreux candidats qui en font une source d'économies.

Que ce soit face aux magistrat-es à travers leur tribune dans la presse, ou face aux témoignages du monde de la santé qui fuit un hôpital public malade ou le monde de l'éducation exténué qui est tenu d'appliquer un protocole allégé dans les écoles alors qu'un nouveau variant provenant d'Afrique du Sud est présent, l'État n'est pas à la hauteur des enjeux de la situation.

La Guadeloupe et la Martinique en sont un parfait exemple: la FSU, à travers un communiqué, a exprimé aux guadeloupéennes et aux martiniquaises toute sa solidarité et a interpellé l'État, incapable pour l'instant d'apaiser la tension sociale due à la situation économique et sanitaire des Antilles.

A Paris, le 2 décembre, les retraité-es, après les mobilisations nationales unitaires des



Une journée d'action nationale pour la défense de l'hôpital public.

31 mars et 1^{er} octobre, à l'appel de 9 syndicats et organisations de retraité-es de tout le pays (CGT, FO, CFTC, CFE/CGL, FSU, Solidaires, FGR, LSR et

Ensemble), ont manifesté massivement pour exiger l'augmentation immédiate des pensions et des retraites de base et complémentaires, la défense et l'amélioration de notre Sécurité sociale au niveau santé et retraite et le développement des services publics de proximité.

Le samedi 4 décembre, 80 organisations signataires dont la FSU, ont participé à une journée d'action nationale pour la défense de l'hôpital public, mais qui agrège en réalité les nombreux maux du secteur (attractivité, effectifs, rémunérations, etc.).

Le SNUTER-FSU et le SNUASFP-FSU, avec de nombreux collectifs et syndicats du travail social, ont appelé à une journée nationale de mobilisation le 7 décembre pour faire entendre la voix du sec-

Salarié-es du travail social en lutte

Mardi 7 décembre, partout en France, à l'appel d'une large intersyndicale, dont le SNUASFP-FSU (Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique) et le SNUTER-FSU, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs sociaux et travailleuses sociales ont fait grève et manifesté – une centaine de rassemblements – contre la dégradation de leurs conditions de travail, le manque de moyens pour accueillir et accompagner dignement les personnes les plus fragiles. Objectifs: des moyens pour la protection de l'enfance, l'insertion, le traitement du handicap, la pédopsychiatrie, les services sociaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, une véritable reconnaissance des professions.

teur social. Face à la dégradation des conditions de travail amplifiée par la crise sociale, nombre de travailleurs et travailleuses du secteur, tant au niveau national que local, éprouvent un sentiment de perte de sens dans l'exercice de leurs missions. Depuis 2008, le 18 décembre est partout dans le monde, la journée internationale consacrée aux migrant-es. Soucieuses de la promouvoir, la FSU et les organisations signataires de cette déclaration ont décidé de joindre leurs efforts en vue de mieux faire reconnaître en ce jour l'apport des travailleurs et travailleuses migrant-es à la vie économique et sociale de la France. ♦

Alain Senée

Prime « inflation »

Fin novembre, le Parlement a approuvé définitivement « l'indemnité inflation » de 100 euros, annoncée le 21 octobre 2021 par le premier ministre Jean Castex. Cette dépense supplémentaire de 3,8 milliards d'euros, est une aide exceptionnelle pour les personnes résidant en France dont les revenus ne dépassent pas 2 000 euros nets par mois. Elle concernera 38 millions de Français-es et a vocation à les aider à faire face à la hausse des prix de l'énergie, du carburant et de la consommation. Cette prime, défiscalisée, sera versée en une seule fois et automatiquement, dès fin décembre par les employeurs aux salarié-es, et début 2022 pour les autres catégories. La FSU rappelle que cette indemnité ne suffira pas face à la réalité de l'envolée des prix sur beaucoup de produits de première nécessité. Les 3 % d'inflation prévus pour la période 2021-2022 aboutissent à une perte de pouvoir d'achat mensuelle équivalente à 60 euros.

Tribune intersyndicale

Personnels de l'éducation « Nous devons rester toutes et tous uni-es contre l'extrême droite ! »

Dans une tribune publiée par le journal *Libération* en novembre dernier, Frédéric Marchand, Secrétaire général de l'UNSA Éducation, Benoît Teste, Secrétaire général de la FSU, Maud Valegeas, Co-secrétaire fédérale de Sud Éducation et Isabelle Vuillet, Co-secrétaire générale de la CGT Educ'Action, ont lancé un appel commun aux membres de l'Éducation nationale « à faire front contre la montée de l'extrême droite et ses idées ».

En 2017, lors de la dernière élection présidentielle, moins de 5 % des enseignant-es et des personnels de l'éducation ont voté pour Marine Le Pen. Le monde de l'éducation a jusqu'alors résisté à la percée de l'extrême-droite de ces dernières décennies. Depuis 2017, les médias montent en épingle des enseignant-es engagé-es auprès de Marine Le Pen ou aujourd'hui d'Éric Zemmour. Or on constate qu'il s'agit, et heureusement, d'un phénomène très marginal.

Comment l'expliquer ? En tant que syndicalistes nous avons une connaissance privilégiée de l'institution et de ses personnels.

Nous sommes convaincu-es que cette résistance aux idées d'extrême-droite est bel et bien indissociable des aspirations qui président aux métiers de l'éducation.

Chaque élève a sa place dans notre société*

Et pour cause : être un-e professionnel-le de l'éducation, c'est faire sien l'héritage des

Lumières, de la Révolution française, des conquêtes républicaines, contre l'obscurantisme et la pensée rétrograde. C'est porter l'histoire de la construction d'une école émancipatrice, des grandes batailles pour la laïcité et contre la mainmise des églises sur l'enseignement, pour l'extension et la défense du service public.

Être un-e professionnel-le de l'éducation, c'est avoir la conviction que chaque élève a sa place dans notre société. C'est donc œuvrer au quotidien pour la tolérance et, à l'échelle de sa classe, de son établissement, pour que les préjugés antisémites, racistes, LGBTIphobes et sexistes ainsi que toutes les formes de discriminations reculent. C'est d'ailleurs ce qu'exigent de nous les programmes scolaires !

Enfin, être un-e professionnel-le de l'éducation, c'est assumer la ferme conviction que notre objectif est bien de former des citoyen-nes éclairé-es, et que la pédagogie, la bienveillance, la construction de la confiance avec les élèves et les familles, l'innovation ne sont pas des gros mots mais bien les leviers d'une école qui permette à toutes et tous de réussir.

Le courant le plus hostile au syndicalisme, à la démocratie sociale

Or, l'extrême droite représente l'inverse de tout cela. Elle incarne le courant politique issu



en droite ligne de l'opposition à la République et à ses valeurs, depuis la Révolution jusqu'à la guerre d'Algérie, en passant par le régime de Vichy. Les récentes interventions de certain-es de ses représentant-es les plus médiatiques le confirment, même si plusieurs années de tentative de « dédiabolisation » ont pu le faire oublier. Elle représente le courant le plus hostile au syndicalisme, à la démocratie sociale, aux acquis du mouvement ouvrier.

Elle est hostile à l'immigration, au féminisme, aux droits des personnes LGBTQIA+ : dans le champ de l'éducation, elle s'est illustrée ces dernières années par son opposition à toutes les politiques visant à promouvoir l'égalité. Plus généralement, on ne compte plus le nombre de personnalités d'extrême-droite condam-

nées par la justice pour provocation à la haine raciale.

Aucun regard critique sur les inégalités scolaires et sociales

Enfin, elle est vent debout contre ce qu'elle appelle le "pédagogisme", revendique un retour à l'école de l'estrade et des punitions, porte dans la société une vision décliniste et rétrograde de l'école, dans laquelle les enseignant-es seraient au fond les idiot-es utiles d'une menace sourde sur le destin de la France. Elle porte la lourde responsabilité de la désignation des enseignant-es comme bouc-émissaire des colères identitaires.

L'extrême-droite ne condamne jamais l'insuffisance des moyens attribués à l'éducation. Jamais l'extrême-droite ne parle des vraies difficultés des personnels qui ont vu leurs conditions de travail se dé-



Un appel commun de l'UNSA Éducation, la FSU, Sud Éducation et la CGT Educ'action aux membres de l'Éducation nationale.

grader. Jamais l'extrême droite ne porte un regard critique sur les inégalités scolaires et sociales des élèves qui n'ont cessé de se renforcer.

Des mesures anti-sociales

Au contraire elle instrumentalise les craintes pour dénigrer l'école et ses personnels ou pour imposer des mesures de préférence nationale au sein du service d'éducation. Elle fait de l'école un prétexte pour imposer sa vision xénophobe et sécuritaire de la société. Il n'est pas difficile d'imaginer ce que deviendrait l'école si l'extrême droite prenait les rênes du pouvoir. Nous en avons déjà une illustration dans les municipalités tenues par l'extrême droite avec des

mesures anti-sociales telle que la fin de la gratuité de la cantine ou des transports pour les enfants des familles démunies, ou encore des entraves dans l'accès aux activités périscolaires.

Pour nous, responsables syndicaux-ales de plusieurs organisations de l'Éducation nationale, les personnels ont un rôle à jouer, particulièrement en cette période de campagne pré-électorale. Nous appelons donc solennellement les personnels de l'Éducation nationale à faire front contre la montée de l'extrême droite et ses idées, sur nos lieux de travail comme dans le débat public. ♦

Frédéric Marchand (UNSA Éducation)
Benoît Teste (FSU)
Maud Valegeas (Sud Education)
Isabelle Vuillet (CGT Educ'action)

*Les intertitres sont de la rédaction.

Appel syndical unitaire face à l'extrême droite



Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.

Pourquoi cette tribune syndicale unitaire contre l'extrême droite ?

Incontestablement le fond de l'air est brun, en ce moment mais il faut se méfier des effets médiatiques, certains candidats montent car largement mis en avant par certains médias, bénéficiant d'un aspect « nouveauté » et bénéficiant aussi de la complaisance des médias comme ceux appartenant à Vincent Bolloré... Or cette offensive des idées d'extrême droite percuté le syndicalisme.

L'histoire le prouve : il s'agit d'ennemis de la démocratie politique et de la démocratie sociale. En cas d'accès au pouvoir, les droits syndicaux ne seront plus les mêmes. Et nos métiers aussi comme l'indique la récente Une du Figaro magazine sont mis en cause très concrètement... seraient ainsi remises en cause l'indépendance des fonctionnaires, la liberté pédagogique. Zemmour parle de « faire le ménage » dans l'Éducation nationale, parlant des professeurs « anti racistes » ou porteurs de la soi-disant « idéologie LGBT »... Nous rejetons l'extrême droite aussi bien comme citoyens que comme travailleurs car nous voulons pouvoir continuer l'exercice serein de nos métiers dans une société que l'on veut plus juste.

Quelle a été la genèse de la tribune ? Quelle en est l'idée principale ?

Nous l'avons voulue avec un arc de signataires le plus large possible, avec un certain succès. Sont ainsi présentes la première et la deuxième fédération de l'Éducation, la FSU et l'UNSA, ainsi que la CGT et Solidaires. Une telle expression commune n'est pas si fréquente : c'est encourageant pour les combats à venir contre l'extrême droite, même si l'unité n'est hélas pas totale, pour le moment.

Nous avons voulu lancer un appel à la résistance, par tous les moyens possibles : débats, et d'abord dans les salles des maîtres et des professeurs et dans les services, sur tous les enjeux sociaux et éducatifs. La poursuite de la démocratisation scolaire, des moyens supplémentaires en personnels pour qu'ils puissent exercer leurs missions participe de réponses de fond.

Quelles en seront les suites ?

La FSU souhaite la poursuite de cette démarche intersyndicale, avec des actions ambitieuses, précises et concrètes : stages intersyndicaux, analyses de fond, articles notamment sur un bilan des municipalités d'extrême droite... Nous allons également continuer à nous exprimer en toute indépendance en direction des partis et interpellé les candidats et candidates (hors extrême droite), en particulier de gauche. Le discours humaniste, progressiste gagnerait à être porté de la meilleure des manières. Nous leur adresserons nos propositions tant sur la question de l'indépendance des fonctionnaires, la défense de nos statuts, outil de fond contre la tentation des idées réactionnaires, du repli sur soi, de recherche de bouc-émissaires... La Gauche, en raison notamment de la multiplicité des candidatures est en ce moment inaudible. Le syndicalisme n'en a que plus de responsabilité dans la lutte contre l'extrême droite.

Hôpital : mobilisation le 4 décembre

La crise qui frappe l'hôpital public s'aggrave et se traduit actuellement par la fermeture de services. Après presque deux années de pandémie, l'accès à des soins de proximité est de moins en moins assuré. Les personnels dénoncent depuis des années la situation. 65 000 lits fermés en 15 ans, tarification à l'acte, déserts médicaux, EHPAD en nombre insuffisant, numerus clausus, les conséquences se mesurent aujourd'hui en fermetures en raison notamment d'une pénurie de soignant-es. L'ARS d'Île de France annonce jusqu'à 18 % de lits supprimés en soins critiques, des blocs opératoires fonctionnant au ralenti, des urgences fermées la nuit. Sur le reste du territoire, les fermetures oscillent entre 1 et 12 %. Olivier Véran conteste ces chiffres et a demandé l'ouverture d'une enquête. Malgré la tension extrême subie, l'hôpital ne parvient pas à s'imposer dans l'agenda politique comme un thème majeur de campagne. Car les candidat-es devront répondre à cette question : quel hôpital pour demain ? En attendant, à l'initiative de la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, des associations, collectifs, syndicats dont la FSU et organisations politiques ont appelé leurs militant-es, adhérent-es, citoyens et citoyennes à se mobiliser le 4 décembre pour demander un plan d'urgence pour l'hôpital public.



COP26 Bilan amer

Le 1^{er} novembre à Glasgow s'ouvrait, en présence de près de 200 pays, la 26^e Conférence internationale sur le climat.

Le 4 novembre, un rapport de l'ONU montrait que les besoins financiers des pays vulnérables pour s'adapter au changement climatique, sont cinq à dix fois supérieurs aux montants actuellement fournis. Le 6 novembre, 100 000 personnes manifestaient dans les rues de la ville pour la justice climatique.

Mais le 13 novembre, à la clôture, le bilan est amer : la solidarité n'aura pas été au cœur de cette édition de la COP. Si les pays du Sud, premières victimes du dérèglement climatique, ont obtenu quelques annonces pour le Fond d'Adaptation, les 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, promis depuis 2009, ne seront toujours pas atteints avant 2023. Pire, des pays riches, dont la France, ont bloqué presque jusqu'à la fin, la mise en place d'un financement additionnel pour répondre aux conséquences irréversibles du changement cli-

matique auxquelles font face de nombreux pays.

La COP26 marquait aussi la date limite à laquelle les pays devaient déposer leur nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN), principal outil issu de l'accord de Paris pour tenir le cap des 1,5 °C. Depuis 2015, ces engagements climatiques volontaires nationaux doivent être revus à la hausse tous les cinq ans dans l'optique d'atteindre zéro émission nette de carbone d'ici la moitié du siècle. Là encore, le compte n'y est pas : les nouveaux plans climat émis par les États mèneraient, s'ils étaient respectés, vers un ré-

chauffement de 2,4 à 2,7 °C d'ici à 2100.

La COP26 aura abouti à une chose : la clôture des négociations sur l'application de l'article 6 de l'accord de Paris, traitant notamment du fonctionnement des marchés et de la compensation carbone. Bilan : les gros pollueurs peuvent acheter des crédits carbone à ceux qui polluent le moins, mais aussi s'exonérer de réduire leurs propres émissions de gaz à effets de serre en finançant des projets les compensant. Le productivisme des pays du Nord est sauvegardé au détriment de l'indispensable sobriété. 🔥

Valérie Soumaille



Calais : le désastre

5 ans après le démantèlement de « La Jungle », le bidonville où vivaient plus de 10 000 réfugié-es, leur situation a empiré à Calais mais aussi sur tout le littoral entre la Normandie et la Belgique. Aux traversées de la Manche meurtrières s'ajoute l'enfer du quotidien. La FSU soutient et participe aux luttes visant à obtenir des conditions d'accueil dignes pour tou-tes les exilé-es, la fin des destructions des tentes et des confiscations des effets personnels. Elle continuera de porter et de défendre la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous, et poursuivra ses combats pour une scolarisation en bonne et due forme de tou-tes les mineur-es, isolé-es ou non.

Retraité-es

Une mobilisation nécessaire

Les retraité-es étaient très nombreux à Paris le 2 décembre. Venu-es de tous les départements à l'initiative de l'arc unitaire du groupe des 9, malgré le froid et la menace toujours prégnante du virus, ils et elles étaient des milliers pour exprimer leur colère et leurs exigences.

Trois revendications : une revalorisation des pensions qui tienne compte de l'augmentation des dépenses contraintes et du coût des complémentaires notamment ; l'accès pour toutes et tous au système de santé. L'abandon de la loi Grand Âge est vivement dénoncé par les retraité-es, qui y voient aussi l'expression du mépris du gouvernement à leur égard ; l'accès aux services publics notamment de proximité pour créer du lien social, lutter contre l'isolement, redoutable en ces temps de pandémie.

En manifestant, les retraité-es s'inscrivent dans la lutte contre les fractures sociales



L'abandon de la loi Grand Âge est vivement dénoncé par les retraité-es.

et les tentatives de dresser les générations entre elles avec la volonté de rappeler fortement les solidarités nécessaires.

Le groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE/CGL, FSU, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble) a reçu des messages de soutien des mouvements de retraité-es d'Espagne et d'Allemagne

(La rébellion des seniors) qui rappellent « vos revendications sont les nôtres ». Une délégation de la *Coordination internationale des retraité-es en défense du service public de retraites*, des militant-es espagnol-es étant d'ailleurs présent-es.

Forts et fortes de ce succès, les retraité-es se donnent rendez-vous en janvier 2022. ♦

Sandrine Charrier

Budget

Sept milliards en plus

Fin novembre, l'Assemblée nationale a adopté le second projet de loi de finances rectificative pour l'année 2021.

Au total, plus de 7 milliards d'euros de dépenses nouvelles sont inscrits dans ce budget rectificatif dont celles concernant le pouvoir d'achat des ménages : la « rallonge » du chèque énergie annoncée mi-septembre par le premier ministre pour un montant de 580 millions d'euros et l'« indemnité inflation » pour une somme de 3,8 milliards

d'euros (cf. page 15), cette dernière avait été rejetée par le Sénat en seconde lecture pour la raison suivante : « constituée avant tout une mesure à visée électoraliste... ».

Le projet de loi de finances rectificative comprendra aussi 400 millions d'euros sur les 900 millions du « plan compétences » pour les chômeurs et chômeuses de longue durée, et deux milliards d'euros pour renflouer France compétences, l'instance de gouvernance nationale

qui répartit les fonds de la formation et de l'apprentissage, victime de son succès. Quelque 240 millions seront versés pour les musées et le spectacle vivant, au titre de compensations de la crise sanitaire, ainsi que 500 millions d'indemnisation contre le gel en faveur des agriculteurs et agricultrices. Le bouclier tarifaire gelant les prix du gaz et de l'électricité devrait, lui, être financé au titre de 2022 comme bon nombre d'autres mesures. ♦

Alain Senée

Confédération paysanne

Le 6 novembre, à Mauzé-sur-Le-Mignon, dans les Deux-Sèvres, plus de 3 000 personnes se sont mobilisées à l'appel de la Confédération paysanne et d'associations contre les mégabassines, modèle agricole basé sur le pompage de la nappe phréatique et des cours d'eau. Il s'oppose à celui défendu par la Confédération paysanne, d'une irrigation en lien avec les écosystèmes, qui répartit équitablement et durablement la ressource en eau, au service d'une agriculture paysanne relocalisée. Plus de deux cents personnalités d'horizons divers ont demandé, dans une tribune au « Monde », l'arrêt immédiat de la construction de « ces projets aberrants d'accaparement de l'eau ».

ISF

En octobre, un rapport coordonné par France Stratégie (organisme d'évaluation et de prospective rattaché à Matignon), a détaillé pour la première fois les effets de la suppression de l'impôt sur la fortune.

Sans surprise, le fameux « ruissellement » promis par Emmanuel Macron n'a pas eu lieu : l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et la « flat tax », (prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital), n'ont pas poussé les contribuables les plus aisés à investir dans l'économie.

Levée des brevets

En France, 75 % des personnes sont totalement vaccinées alors qu'en Afrique, ce sont seulement 3 ou 4 % des habitant-es.

Le 30 novembre, partout dans le monde, des mobilisations pour la levée des brevets et des droits de propriété intellectuelle, sur les vaccins, mais aussi les traitements, les tests, les moyens de prévention, et pour la réquisition des capacités de production inutilisées ont eu lieu. En France, les manifestant-es, à l'appel des organisations dont la FSU et Attac, réclamaient un accès universel, gratuit, effectif aux vaccins biens communs, ainsi qu'à tous les traitements et tests anticovid.

Metz

Congrès national de la FSU du 31 janvier au 4 février 2022

Le 10^e congrès de la FSU (comme le temps passe !) se tiendra en Moselle à Metz entre le 31 janvier et le 4 février prochains.

Temps fort de la vie démocratique de la fédération, le congrès rassemble plusieurs centaines de syndicalistes qui viennent débattre, discuter, disputer parfois les axes revendicatifs de la fédération. Par leurs votes, les congressistes détermineront ainsi la feuille de route de la FSU pour les 3 années à venir.

Auparavant, se seront tenus partout en France métropolitaine et d'outre mers, entre décembre et janvier, des congrès départementaux qui défricheront les textes proposés par l'équipe de rédaction nationale, ceux-ci seront l'objet d'amendements et de votes. C'est muni-es de mandats de congrès départementaux que parviendront à la gare de Metz – la plus belle de France, dit-on – les délégué-es.

Les équipes de militant-es élu-

es lors des élections fédérales internes de novembre seront chargée-es à tous les niveaux de la FSU – départemental, régional et national – de mettre en œuvre la plateforme revendicative qui aura été décidée à l'issue du congrès national.

Quels sont les thèmes revendicatifs débattus en congrès ?

Ils sont, classiquement, répartis en 4 parties, même si certaines questions sont totalement transversales, comme par exemple l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Thème 1

Il abordera les questions d'éducation, de formation, de recherche et de culture. Ce sera l'occasion d'établir un bilan collectif après deux années d'une crise sanitaire hélas encore en cours, et qui aura quoiqu'il arrive mis à rude



épreuve le service public d'éducation, l'ensemble des personnels et aggravé les inégalités d'accès au savoir et à la formation. Bilan également de la politique menée, sous l'égide

du président Macron, par les ministres de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'agriculture. Au-delà du constat critique, le congrès sera chargé d'approfondir la réflexion fédérale sur les contenus et les pratiques professionnelles, en vue d'une culture commune émancipatrice pour tous les jeunes, de la maternelle au supérieur. Comment lutter contre les inégalités, notamment par l'obtention d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ? Comment organiser la cohérence des parcours scolaires, entre école, collège, lycée général, technologique, professionnel, apprentissage ou supérieur ? Quelle défense de la laïcité – également traitée en zoom dans le thème 2 –

On vote à la FSU

À l'occasion de chaque congrès de la FSU, les syndiqué-es sont amené-es à voter pour choisir les orientations de la fédération aux niveaux national et local pour les trois années à venir, ainsi qu'à s'exprimer sur le rapport d'activité du mandat qui s'achève.

Expression de la démocratie interne à la FSU, chaque tendance propose des orientations dans un texte et présente des candidat-es.

Voici les principaux résultats.

• Sur l'orientation fédérale nationale ont obtenu :

Unité et action et sans tendance : 69,05 % des voix exprimées

École Émancipée : 21,85 %

Émancipation : 3,99 %

URIS : 2,72 %

Front unique : 2,36 %

• Le rapport d'activité fédéral national a recueilli 80,11 % de pour, 2,17 % de contre, 16,36 % d'abstentions, 1,34 % de refus de votes.

• La réponse A de la fenêtre 1 (éducation) a obtenu 45,85 % des voix exprimées et la réponse B 54,14 %. La réponse A de la fenêtre 2 (droits et libertés) : 71,12 % et la réponse B 28,87 %.



face aux pressions religieuses mais aussi aux tentatives d'instrumentalisation par le pouvoir ou certaines formations politiques? Défense des métiers de tous les personnels de l'éducation et amélioration de leurs conditions de recrutement et de formation seront également à l'ordre du jour.

Thème 2

Il sera consacré à la vaste et cruciale question de la Fonction publique et des services publics. Quoique fortement sollicités et plébiscités pendant la crise sanitaire, Fonction publique et services publics auront été très malmenés depuis de nombreuses années par un pouvoir politique qui s'obstine, au-delà de discours de circonstance sur le « monde

d'après » dans une politique libérale qui voit d'abord en eux un coût et non un atout. Les congressistes étudieront les voies par lesquelles s'effectuent le démantèlement de l'action de l'État et des collectivités publiques, qu'il s'agisse de marchandisation, de privatisation, d'externalisation voire de dématérialisation des services publics. Un bilan sera également tiré, pour les personnels comme pour les usager-es, de plusieurs années d'application de la Loi de transformation de la Fonction publique qui a privé les agents d'un droit de regard, via la partitarisme, sur leurs conditions de carrières, de rémunération ou de mobilité. L'exigence d'une revalorisation salariale générale, la lutte contre

la précarité ou l'amélioration des régimes de retraites feront partie de ce thème si important pour la FSU, incontournable dans la Fonction publique d'État et désormais dans la Fonction publique territoriale.

Thème 3

Il se rapporte à des questions d'une actualité souvent brûlante: la nécessaire rupture écologique, le respect et l'approfondissement des droits humains, l'exigence de la justice sociale. Les congressistes approfondiront les analyses sur l'indispensable réorientation écologique de notre modèle de développement, et sur les besoins nouveaux en services publics, en biens publics mais aussi en politiques publiques, notamment fiscales, pour accompagner et rendre possible cette révolution écologique, dans le souci de la justice sociale. Les questions de protection sociale, de financement des retraites ou de la perte d'autonomie s'accompagneront d'une réflexion pour une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse, si menacée aujourd'hui par la précarité et la pauvreté.

La lutte pour les droits des peuples et les libertés publiques, dans un contexte particulièrement régressif, constitue un héritage historique de notre syndicalisme: lutte contre toutes formes de discriminations, de racismes, lutte pour le respect des libertés, dont celle de se syndiquer, solidarité avec les personnes migrantes seront complétées par

l'étude de questions internationales préoccupantes.

Deux zooms sont intégrés à cette partie, en raison de leur actualité brûlante et de l'implication forte de la FSU: le combat pour les droits des femmes et la lutte contre une extrême droite toujours plus menaçante pour la démocratie politique et sociale.

Thème 4

Il traitera du paysage syndical en France, de l'état et de l'avenir de la FSU et du syndicalisme international. Ce sera l'occasion, à quelques mois d'élections politiques, mais aussi professionnelles, de faire le point sur les forces et les faiblesses du mouvement syndical français. Comment réduire son émiettement, comment renforcer la confiance des salarié-es envers les organisations syndicales? Les congressistes se pencheront également sur les voies pour renforcer la FSU, améliorer la syndicalisation, la formation militante, la communication, favoriser la démocratie interne et l'articulation entre les différentes composantes de la fédération, c'est-à-dire les syndicats nationaux et les sections départementales? Comment développer le syndicalisme des retraité-es? Comment la FSU peut-elle à la fois se renforcer et contribuer à l'unification nécessaire du syndicalisme et d'abord du syndicalisme de transformation sociale? Enfin, quelles voies pour renforcer la coopération avec le syndicalisme international? 🔥

Matthieu Leiritz

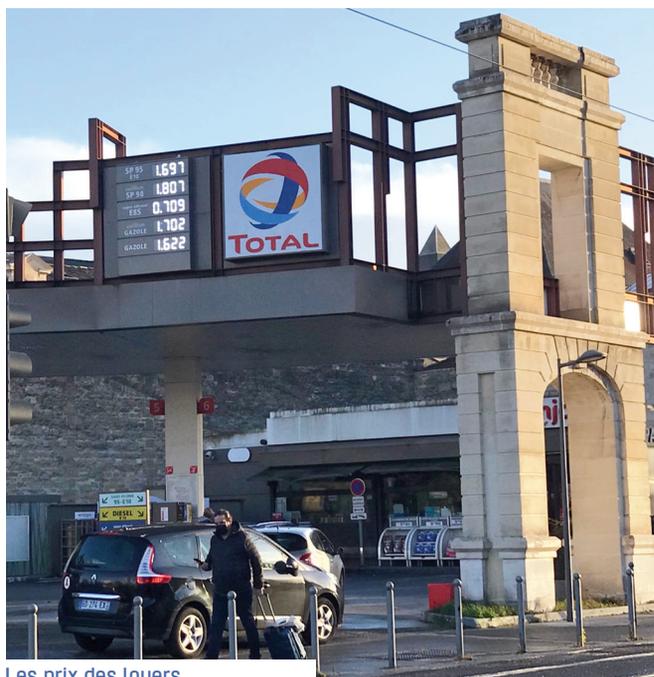
Salaires

Plombés par l'inflation

Tout augmente en France depuis des semaines, sauf les salaires : tel est le message que martèlent plusieurs organisations syndicales dans une tribune commune le 9 novembre dernier.

FSU, CGT, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et Unef s'appuient notamment sur le dernier rapport annuel du secours Populaire français qui constate une hausse de la précarité et la baisse des revenus du monde du travail en 2020. 80 % des salarié-es renonceraient à acheter de nouveaux vêtements ou à financer leurs loisirs face à la flambée des prix des loyers ou du carburant.

Face à cette dégradation du pouvoir d'achat, à nouveau rongé par la hausse des étiquettes, le gouvernement n'octroie qu'une « prime inflation » de 8,30 euros par mois... Les syndicats demandent donc une augmentation du niveau



Les prix des loyers et des carburants ont flambé.

du smic, dont le montant devrait à nouveau être plafonné sur recommandation d'un

groupe d'« experts » menés par le très libéral Gilbert Cette. Alors que les rémunérations sont en berne, dans l'Éducation nationale, ce sont pourtant 75 millions d'euros de crédits

qui viennent d'être rendus au budget par le ministre de l'Éducation nationale...

Dans la Fonction publique, les organisations syndicales exigent la fin du gel du point d'indice, en cours depuis plus de 10 ans, sa revalorisation, un rattrapage des traitements et des pensions, ainsi que la mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sous la pression, suite à un courrier FSU, CGT et solidaires menaçant la ministre de la transformation et de la Fonction publique de quitter la conférence salariale, l'intersyndicale a obtenu un rendez-vous le 9 décembre. Une pétition tribune est lancée. Dans le cas, probable, où aucune annonce ne serait faite dans le sens des revendications, de nouvelles mobilisations seront alors nécessaires. ♦

Matthieu Leiritz

États généraux

La Justice en retard

Le chef de l'État a lancé, le 18 octobre, les États généraux de la justice.

Pendant « 120 jours », « Citoyens, partenaires et acteurs de la justice » sont appelés à y participer à travers un questionnaire et/ou des contributions via la plateforme « Parlons justice », et des ateliers proposés localement. Un comité de douze personnes, composé de haut-es magistrat-es et de président de la commission des lois de l'Assemblée

(LREM) et du Sénat (LR), assure le bon déroulement de la démarche. Un rapport sur les pistes d'évolutions sera remis avant la fin de l'hiver au garde des Sceaux.

Les organisations syndicales ont découvert en même temps que toutes et tous, contenu et processus de ces États généraux. Pour le SM (syndicat de la magistrature), les questionnaires ne comportent « que des questions fermées et biaisées sur les points intéressants l'actuel

gouvernement », et l'opacité de la méthodologie « permettant in fine de faire dire à cette consultation ce que l'on souhaite entendre ».

Pour les professionnel-les, associations et institutions indépendantes analysant le fonctionnement de la justice : dysfonctionnements et délais trouveraient leur résolution si les magistrat-es et fonctionnaires de greffe étaient en nombre suffisant pour rendre leur décision après avoir pris le temps

d'écouter les justiciables, étudier collégialement les évolutions du droit, échanger avec les autres professionnel-les et partenaires concourant à la justice, expliquer son fonctionnement aux citoyen-nes. Ce que disent aussi 3 000 magistrat-es et une centaine de greffier-es dans la tribune « Nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas et qui chronomètre tout » parue dans Le Monde le 23 novembre. ♦

Valérie Soumaille



© M. HENRI/ANIA

SNUTER

Un syndicat pour la territoriale

Le SNUTER, né en décembre 2015 de la fusion de deux syndicats nationaux FSU des collectivités locales, syndique des agent-es des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur.

Indépendante mais pas neutre, forte de milliers d'adhérent-es, la FSU territoriale fait chaque jour la preuve de sa détermination dans la défense des salaires, des conditions de travail et d'emploi, de la réduction du temps de travail, des services publics, de l'égalité professionnelle femme/ homme et des retraites tout en participant activement aux mobilisations sur les grandes questions de société. Elle prend régulièrement des initiatives pour réaliser l'unité syndicale.

Hélène Puertolas, co-secrétaire générale l'affirme : « le SNUTER défend tous les personnels : titulaires et contractuels quel que soit leur métier, mais aussi les assistantes maternelles et les assistantes familiales, les "emplois aidés", les apprentis... qui exercent leurs mis-

sions » à tous les échelons territoriaux des communes aux grandes métropoles.

Le 8 décembre 2022 : une priorité fédérale

Lors des élections professionnelles de 2018 le SNUTER a déposé des centaines de listes dans plus de 50 départements. Cela s'est concrétisé par des scores qui l'ont par exemple confirmé comme la 1^{re} organisation syndicale représentative en Haute Vienne, ou par des fortes progressions comme dans la Creuse ou au conseil régional PACA. Pour la co-secrétaire générale, « le SNUTER doit continuer en s'appuyant sur cette dyna-

mique dans la perspective des élections de fin 2022. Développer la FSU dans la territoriale concerne l'ensemble de la fédération car toutes les voix gagnées dans le versant territorial permettront d'accroître la représentativité de la FSU dans la Fonction publique et de légitimer ses interventions auprès des employeurs publics ». Face aux problématiques actuelles dans la territoriale, comme l'obligation faite aux maires d'appliquer les 1 607 heures, ou aux conflits dans la gestion managériale des agent-es dans certaines grandes villes, le poids de la FSU territoriale sera déterminant. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Les chiffres de la FPT

La Fonction publique territoriale (FPT) regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des établissements publics (Centres de Gestion, le CNFPT, les CCAS, les Caisses des écoles, les SDIS, les O.P.H) les Métropoles, les Communautés d'Agglomérations, les Communautés de Communes ou les Syndicats Intercommunaux... Elle emploie 1,915 million d'agent-es, fonctionnaires, contractuel-les et emplois aidés (hors Paris). Elle représente plus du tiers de l'ensemble des fonctionnaires. Les trois quarts de ses agent-es sont de catégorie C. 61 % sont des femmes.

Métier : ATSEM

Nadia Paulin est ATSEM (agente territoriale spécialisée des écoles maternelles) dans une petite école à deux classes dans la Creuse, département rural.

Adjointe technique principale de deuxième classe, elle a été recrutée sur une mission d'ATSEM après avoir été personnel de garderie et de cantine.

Nadia est secrétaire départementale du SNUTER de la Creuse et membre du secrétariat national.

Son engagement est devenu une évidence face à la détérioration des conditions de travail.

Elle a adhéré au SNUTER et s'est engagée sur une liste constituée pour les élections professionnelles.

Le SNUTER est présent dans toutes les instances.

Si le décret de 2018 a permis d'améliorer le cadre juridique des ATSEM, Nadia revendique une meilleure reconnaissance du métier : l'accès à la catégorie B, la clarification de la double hiérarchie dont elles relèvent, le respect du cadrage défini dans le décret, le décompte des temps de participation aux conseils d'école et réunions d'équipe et une révision de l'amplitude horaire.

Elle revendique également un matériel ergonomique qui montrerait que la pénibilité du métier est reconnue et prise en compte. Enfin, Nadia promeut la mise en place de formations conjointes enseignant-e/Atsem. Des revendications qu'elle et ses camarades porteront au congrès FSU de Metz. En attendant elle continue son travail syndical de terrain et au sein du secrétariat national du SNUTER.



© THE MESS/ANIA

Blanquer et les valeurs de la république

Lors du lancement d'un plan de formation des enseignant-es à la laïcité, le 19 octobre, Jean-Michel Blanquer a estimé que les enseignant-es devaient « adhérer aux valeurs de la République et les transmettre », ou « sortir de ce métier ». « Ça va être désormais très clair (...) au travers de la formation comme de la gestion de la carrière des personnes » a-t-il ajouté. Des propos menaçants et indignes pour la FSU, à ce jour non retirés par le ministre. Si les enseignant-es n'ont pas de problèmes avec les valeurs de la République, le ministre en a, lui, avec les fonctionnaires.

Allocation de rentrée

Près de 20 % des 2,8 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Pour l'Inspection Générale des Affaires Sociales et celle des Finances, une transformation profonde de la politique publique de la famille est nécessaire pour une meilleure redistribution. En attendant, elles préconisent de majorer l'allocation de rentrée scolaire pour les élèves en filière technologique ou professionnelle dont les coûts de rentrée sont supérieurs à ceux des élèves de filière générale, et de l'étendre aux enfants de 3 ans par cohérence avec l'obligation d'instruction à 3 ans.

Rentrée masquée

En raison du regain de l'épidémie, le protocole sanitaire en primaire est repassé au niveau 3 depuis le 6 décembre. Tous-tes les écolier-es du CP ou CM2 doivent garder leurs masques à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. Le brassage est de nouveau interdit. Un cas de Covid dans une classe n'entraînera plus automatiquement sa fermeture. En revanche, les élèves devront passer un test PCR ou antigénique pour pouvoir revenir en cours. En attendant le résultat, ils devront rester chez eux.

CP/CE1

Le ministre s'auto-évalue

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a publié le 16 novembre 2021 une note « *Évaluations 2021 CP et CE1 : premiers résultats* ». Le ministre s'appuie sur celle-ci pour justifier sa politique.

Pour le ministre, les effets de la crise sanitaire sont compensés, il y a résorption des inégalités.

Pour le SNUipp-FSU, les évaluations ne permettent pas de mesurer l'évolution des performances dans toutes les disciplines puisqu'elles ne portent que sur 4 attendus 2 en maths et 2 en français. Par ailleurs la note précise que la fluence – lecture rapide à voix haute – semble maintenant ancrée dans les pratiques enseignantes. Le ministre s'en saisit pour en faire l'objectif premier de l'apprentissage de la lecture, comme un préalable à la compréhension.

Or, les recherches en éduca-



Les évaluations ne permettent pas de mesurer l'évolution des performances dans toutes les disciplines.

tion montrent que cette entrée quasi exclusive dans la lecture crée un handicap à la compréhension. Enfin, alors que le ministre se félicite d'une adhésion grandissante des enseignant-es, le SNUipp-FSU s'inquiète d'une dépossession professionnelle à l'œuvre au

travers de ces évaluations et des guides imposés et du peu d'effets de la mesure phare du ministre, à savoir le dédoublement des CP et CE1 en termes de lutte contre les inégalités. La DEPP signale une forte progression des écarts entre les élèves de réseaux d'éducation prioritaire (REP) et ceux hors REP. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

« 50 écoles laboratoire »

Expérimentation marseillaise

La mise en route de l'expérimentation, « 50 écoles laboratoire », lancée par le Président Macron à Marseille début septembre est plus que laborieuse.

Après le boycott des 40 écoles de REP et REP+ suite à l'annonce, une pétition avec pas moins de 2000 signatures d'enseignant-es marseillais-es, un front syndical solide, la cacophonie s'est installée à tous les étages. Au niveau local d'abord, le critère REP ou REP+ initial des écoles visées, ne devient plus une contrainte

faute de candidatures; parmi les 62 projets actuellement recensés, certaines écoles ne seraient pas éligibles étant hors éducation prioritaire.

De plus, le recteur a ajouté une condition au choix des écoles, qui n'existait pas au préalable, à savoir faire partie du plan rénovation de la mairie; ce nouveau critère n'est pas forcément fortuit. Puis s'en est suivie, à l'échelon national, une divergence sur la nature des postes entre le préfet nommé par l'Élysée pour la

mise en place du projet et le ministre de l'Éducation nationale. Le premier parle de « postes à exigences particulières », le second de « postes à profil ». Même si, dans les deux cas, le directeur ou la directrice est sollicité-e sur le choix des enseignant-es, la procédure de nomination n'est pas du tout la même. Si 50 écoles sont retenues, rempliront-elles tous les critères annoncés par le président? Rien n'est moins sûr... ♦

Alain Senée



Budget

La casse se poursuit

Jean-Michel Blanquer se félicite d'une hausse du budget de l'Éducation nationale pour 2022 mais le projet annuel de performance (PAP), annexé au projet de loi de finances, apporte des éléments éclairants pour apprécier la réalité du budget et ses impacts réels.

La « priorité » donnée à l'école primaire va se traduire par zéro création d'emplois en 2022, alors que les réformes engagées vont se poursuivre : plafonnement à 24 élèves par classe en grande section de maternelle, CP et CE1, dédoublement des classes de grande section en REP et REP+, augmentation des décharges de direction. Or ces priorités sont consommatrices de postes. Sans création de postes, elles seront financées par redéploiement et par des fermetures de classes.

La suppression de 410 emplois d'enseignant-es dans le second degré public porte à 7900 le total de ces suppressions d'emplois sur cinq ans dans un contexte de hausse très soutenue des effectifs. Le ministère alourdit encore la charge de travail en budgétant une hausse des heures supplémentaires assumant son mépris pour les conditions de travail et la crise de recrutement. Les 300 emplois de conseiller-es

principaux d'éducation (CPE) et de 50 assistant-es sociaux sont insuffisants après des années sans création.

La honteuse décision d'intégrer le privé à l'éducation prioritaire par la signature de contrats locaux d'accompagnement (CLA), offre une nouvelle occasion d'augmenter son financement : 132 000 euros pour six établissements.

Dans l'enseignement professionnel, 269 emplois sont supprimés, soit une perte de 1 280 emplois depuis 2018. Le nombre de professeur-es de lycées professionnels (PLP) continue de baisser : 852 de moins que l'an dernier, près de 2 500 de moins qu'en 2017.

Les explications sont nombreuses : transformation de la voie professionnelle, départs

en retraite, crise de recrutement et volonté politique.

Quant aux AESH, les promesses du Grenelle d'améliorer la reconnaissance professionnelle ne se traduisent par aucun engagement porté au budget 2022.

16 emplois sont supprimés dans l'enseignement agricole public. Des suppressions moindres mais qui se poursuivent. Le budget 2022 n'est pas à la hauteur des défis à relever : l'urgence d'une transition agro-écologique et le renouvellement de 50 % des agriculteur-trices d'ici 5 à 10 ans.

C'est bien d'un plan d'urgence dont l'école a besoin, avec un engagement budgétaire pluriannuel ambitieux. ♦

Sandrine Charrier

UDA : les retrouvailles

La vingtième édition 2021 de l'université d'automne du SNUipp-FSU aura été celle des retrouvailles et celle où la vingtaine de chercheurs et chercheuses présent-es ont prodigué une bonne dose de vitamines aux presque 400 participant-es, faite d'analyses des conséquences de la pandémie sur les élèves et le système mais aussi de propositions et de pistes. Plusieurs conférences sont à revoir en différé dont celles de Bernard Lahire « *Inégalités sociales vues à hauteur d'enfant* », de Laurence de Cock « *Retrouver les chemins de l'émancipation par l'école* », de Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène « *Laïcité à l'école* » et celle de Luc Abbadie « *Biodiversité et transition écologique* ». Des petits remontants visibles sur le site du SNUipp-FSU.

Démissions en hausse chez les enseignant-es

Perceptible dans les écoles et établissements, le nombre d'enseignant-es souhaitant quitter le métier augmente. Le ministère le concède sans en donner le détail, les professeur-es stagiaires sont « *de plus en plus nombreux* » à démissionner. Quant aux professeur-es titulaires, 1 554 l'ont fait en 2019-2020 et même 1 648 en 2020-2021 d'après les chiffres rapportés par le journal Le Monde en date du 22 novembre. Une augmentation significative puisque le service statistique ministériel n'en recensait qu'environ 400 parmi les enseignant-es en poste en 2012-2013.

À ces démissions, s'ajoutent les demandes de ruptures conventionnelles permises depuis 2020. Si 296 seulement ont abouti, 1 219 demandes ont été déposées en un an. Par ailleurs, mise en disponibilité, poste de formateur ou formatrice, référent-e, chef-fe d'établissement, mission d'inspection... : entre 40 000 et 60 000 enseignant-es, premier et second degré confondus, auraient trouvé ou rechercheraient un moyen de sortir de la classe, au moins temporairement.

D'après Le Monde, les raisons invoquées pour partir varient selon les générations. Dégradation des conditions de travail, alourdissement des tâches, épuisement professionnel, manque de reconnaissance pour les plus ancien-nes. Choc entre le métier idéalisé et la réalité et contraintes pas toujours anticipées pour les plus jeunes.



Institut de recherches de la FSU



Laïcité à l'école : un apaisement nécessaire

Sous la direction de Paul Devin – Préface de Nicolas Cadène.

Conclusion de Benoît Teste

Régulièrement, et souvent dramatiquement, l'actualité met en lumière la responsabilité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines. Certains dénoncent un prétendu « renoncement », d'autres accusent les enseignants de « complaisance » idéologique avec l'islamisme. Or, si un constat s'impose à celles et ceux qui observent le travail quotidien dans les écoles et établissements scolaires, c'est que personne n'y a renoncé au principe de laïcité et à ses visées de liberté, d'égalité et de fraternité. Malgré la complexité des situations et les difficultés qu'elles engendrent, l'attachement à l'ambition républicaine d'une émancipation intellectuelle prédomine largement dans les discours, dans les pratiques professionnelles comme dans les actions collectives de la communauté éducative.

Sans céder aux sirènes de l'alarmisme sécuritaire et sans angélisme non plus, les auteurs de cet ouvrage analysent objectivement les fondements et les enjeux de la laïcité à l'école, y compris dans les pratiques les plus quotidiennes, du primaire à l'université.

La laïcité n'est pas acquise d'avance, elle reste un combat nécessaire.

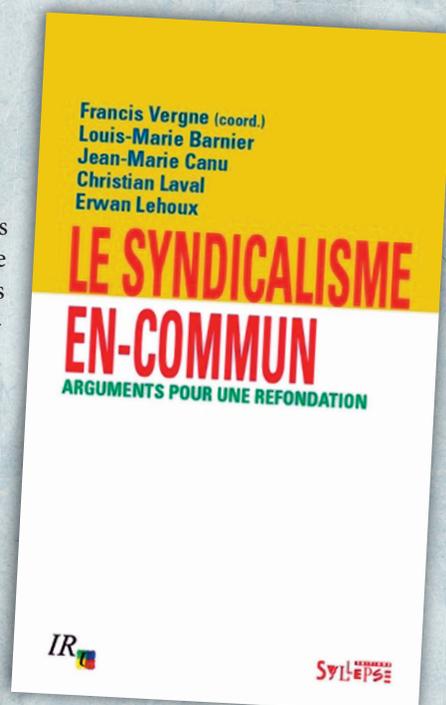
19 € + 2 € de port.

Le syndicalisme en-commun

Francis Vergne (coord.) – Louis-Marie Barnier – Jean-Marie Canu
Christian Laval – Erwan Lehoux

Ce livre collectif s'inscrit dans la lignée des travaux et des publications du chantier « *Politiques néolibérales et alternatives syndicales* » de l'Institut de recherches de la FSU. Il s'attache à repenser les conditions de l'action collective et en tirer les conséquences idéologiques et stratégiques pour le syndicalisme. Nous avons plus particulièrement développé ces analyses et propositions dans trois ouvrages précédents : *La fabrique de l'employabilité, quelle alternative à la formation professionnelle néolibérale?* (2014), *Demain le syndicalisme: repenser l'action collective à l'époque néolibérale* (2016) et *N'attendons pas la fin du monde: mouvement social et alternatives* (2019). Nous avons voulu en proposer à la fois une synthèse et un prolongement et faire ainsi appel au débat et la refondation du syndicalisme.

7 € + 2 € de port.



AESH : précarité à l'Éducation nationale



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée, Valérie Soumaille.

© CADIEU/NAJA

Désormais indispensables pour l'école inclusive, les 125 000 Accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) connaissent une situation précaire tant en termes de salaire que de statut.

Depuis les auxiliaires d'intégration scolaire créés et recrutés par les familles dans les années 80 jusqu'aux accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH), les missions des personnels ont été précisées en même temps que la notion d'intégration était remplacée par celle d'inclusion. Mais le travail de ces nouveaux personnels, devenus incontournables, est insuffisamment reconnu par l'institution. Face à la précarité imposée, les AESH réclament un statut, et des droits. En l'espace de quinze années, le nombre

d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap, dont 93 % sont des femmes, est passé de 6 000 à 125 000 soit un-e agent-e de l'Éducation nationale sur 10. Les AESH sont issus-es d'une longue lignée de contractuel-es précaires dont les assistant-es de vie scolaire (AVS) qui étaient destinés à assurer une fonction d'accompagnement temporaire. La fonction a évolué avec deux grandes lois ; celle sur le handicap et l'accessibilité en 2005 et celle sur le développement de l'école inclusive en 2013. Cette année-là le rapport Komitès affirme la nécessité de créer un diplôme et un statut pour les

...

personnels accompagnants. Ce rapport aboutit en 2014 à la création d'un « métier » d'AESH. Mais cette évolution ne résout cependant pas les conditions précaires de ces professionnel-les.

Temps partiel imposé, très bas salaires, formation avec un DEAES (diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire) mais sans que le financement et l'accompagnement soient assurés, les AESH se sont fortement mobilisé-es cette dernière année pour dire stop et réclamer des droits en termes de qualification, diplôme, affectation et carrière. Construites avec la FSU et ses syndicats, les actions menées et fortement suivies ont permis d'obtenir une avancée significative avec l'avancement d'échelon automatique et la prise en compte de l'intégralité de l'ancienneté d'AESH et d'AED/AVS dans le reclassement. Il s'agit d'une première étape dans la reconnaissance du travail d'AESH. Reste la question de la construction de leur professionnalité. Une professionnalité qui exige une formation de qualité afin qu'ils et elles puissent réellement prendre leur place auprès des enseignant-es et au sein des équipes pluriprofessionnelles au plus près des besoins des élèves, loin de la gestion comptable mise à l'œuvre dans les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). Le droit à une formation commune, notamment avec les enseignant-es, acté dans la circulaire du 5 juin 2019 doit devenir effectif. Des revendications légitimes pour ces professionnel-les devenu-es incontournables dans l'école inclusive.

Un demi-siècle de réformes



En 1999, « des auxiliaires d'intégration peuvent intervenir auprès des élèves handicapés qui ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour effectuer les actes de la vie courante à l'école ».

Texte de référence créant la politique publique sur le handicap, la loi d'orientation du 30 juin 1975 définit trois droits fondamentaux pour les enfants et adultes handicapé-es : le droit au travail, le droit à une garantie minimum de ressources par le biais de prestations et le droit à l'intégration scolaire et sociale, en priorité en établissements scolaires ordinaires.

Interpellée par des organisations de parents pour faire vivre une fonction « d'auxiliaire de vie scolaire », l'Éducation nationale a d'abord recours, pour cela, aux objectifs de conscience ou volontaires de service civil puis à des personnes sous contrats aidés par l'État (TUC, CES ou CEC).

En 1996, la FNASEPH (fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap) est créée avec la volonté de « faire reconnaître le besoin d'un accompagnement individualisé, l'instauration d'un cadre institutionnel pour la gestion de ce service et la reconnaissance des auxiliaires d'intégration scolaire au moyen d'un statut professionnel ».

En 1999, une des 20 mesures du plan HANDISCOL est que « des auxiliaires d'intégration peuvent intervenir auprès des élèves handicapés qui ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour effectuer

les actes de la vie courante à l'école ». Le texte précise que ces auxiliaires sont des emplois-jeunes, contrats aidés créés en 1997 par Martine Aubry.

La loi Ferry de 2003 crée le corps des assistant-es d'éducation (AED) pour remplacer progressivement les maîtres-ses d'internat et surveillant-es d'externat. Les emplois-jeunes disparaissent dans le même temps. Aux fonctions notamment de surveillance, d'aide à l'étude ou d'encadrement d'activités culturelles, artistiques et sportives des AED, est ajoutée l'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés. Les AED prennent alors, dans le cadre de cette mission, le titre d'« Auxiliaire de Vie Scolaire » (AVS). La fonction d'aide à l'accueil et à l'intégration individualisés des élèves handicapé-es des AVS-i est distinguée de celle d'aide à l'intégration des élèves handicapé-es dans les dispositifs collectif (CLIS puis ULIS) des AVS-co.

La mise en œuvre de la loi de 2005 « relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapés » provoque une réelle augmentation des demandes de scolarisation en classe ordinaire et d'accompagnement d'élèves handicapé-es.

Le gouvernement autorise alors le

385 000 élèves scolarisé-es

118 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisé-es en 2006, pour 340 000 en 2018 et 385 000 en 2020. La volonté de désinstitutionnaliser la scolarité des élèves en situation de handicap a fait émerger la notion d'intégration puis d'inclusion scolaires à l'origine de la fonction d'accompagnant-e. En l'espace d'un peu plus de quinze ans, leur nombre est passé de 4 000 à 100 000. Si 26 000 élèves étaient accompagnés en 2006, pour 184 000 en 2019 et 220 000 élèves à la rentrée 2020, soit une augmentation de 18 % en un an. Les accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH), très majoritairement des femmes, représentent dorénavant près du quart des adultes employé-es par l'Éducation nationale.

recrutement en contrats aidés courts (24 mois) d'Emplois de vie scolaire (EVS) majoritairement « pour assurer des fonctions d'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés », principalement à l'école maternelle. Non affecté-es à l'accompagnement individuel des élèves handicapé-es, les EVS sont là pour « renforcer la présence d'adultes ».

À l'automne 2006, face à des demandes d'accompagnement de plus en plus nombreuses, une partie des personnes recrutées comme EVS est autorisée à remplir les missions des AVS-i.

Depuis 2014 la fonction d'accompagnement tend à se spécialiser à l'Éducation nationale et au ministère de l'Agriculture. En juin 2014, le statut d'AED-AVS disparaît alors qu'est créé celui d'AESH. En 2016 est mis en place le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) dont la spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » est créée pour les AESH.

En 2019, des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont présentés comme des outils de gestion des AESH à l'échelle du territoire ou de l'établissement. ♦

PIAL : le choix de la productivité



Dans certains

Avec l'arrivée massive et précipitée des accompagnant-es dans le système éducatif, des difficultés sont apparues dans la gestion des personnels et dans la mise en œuvre des notifications.

Plus de 125 000 AESH sont arrivés dans les établissements avec des contrats divers (temps de travail, salaire, fonctions...) rendant la gestion souvent complexe et peu lisible.

Le ministère n'a pas fait le choix de l'humain dans la gestion de ces personnels. Inscrit dans une démarche de « *new management Public* », l'objectif du PIAL est défini dès sa création comme devant être efficace et contribuer à la rationalisation du service (vademecum paru en annexe de la circulaire du 5 juin 2019). Le pilotage et la coordination sont donnés à des personnels qui ont déjà d'autres tâches et d'autres missions à exercer (directions de SEGPA ou d'école, enseignant-es référent-es ou la coordination d'ULIS par exemple).

Cette fonction n'est pas conçue comme une réelle fonction d'encadrement à part entière, qui pourrait prendre en considération dans son organisation et sa gestion de l'humain, la formation des personnels, leur bien-être au travail, l'aide

PIAL, l'agent-e arrive le matin et découvre son emploi du temps, son lieu d'exercice, le nombre d'élèves à suivre dans la journée.

au respect de leurs missions, le développement d'une professionnalité... Au contraire c'est le choix du « *gestionnaire* » qui remplit des cases vides, en faisant la chasse au temps libre des AESH. Résultat, dans certains PIAL, l'agent-e arrive le matin et découvre son emploi du temps, son lieu d'exercice, le nombre d'élèves à suivre dans la journée.

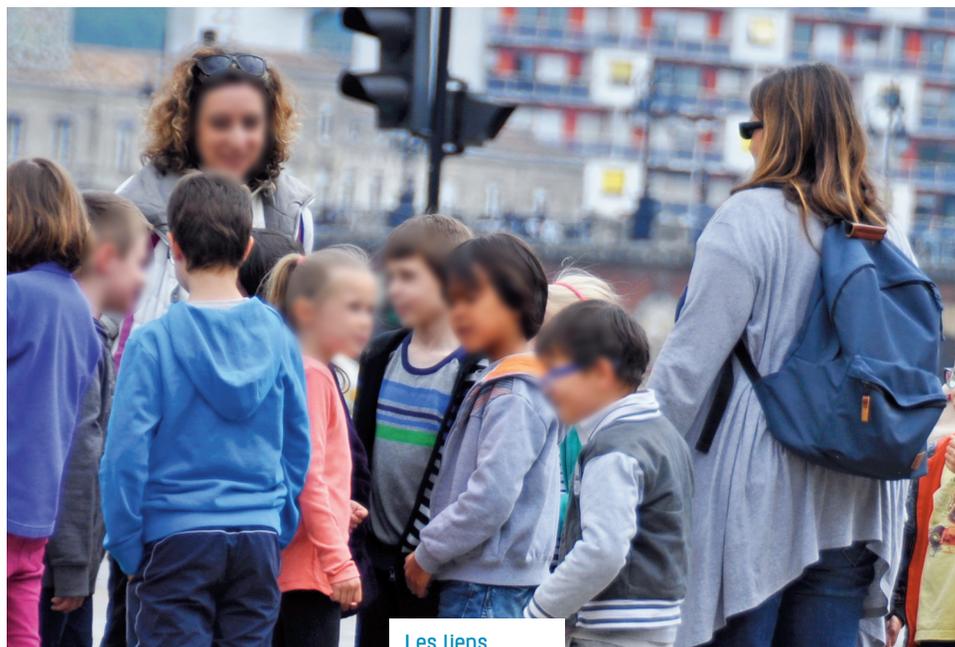
Alors que le ministère communique sur l'amélioration de la qualité du suivi des élèves, le constat sur le terrain est tout autre. Les PIAL contribuent à la dégradation des conditions de travail des personnels. Cette nouvelle forme managériale provoque de la souffrance au travail et renforce les difficultés de travail et de cohésion entre les AESH, les enseignant-es, les parents et les partenaires du soin. Cette situation est particulièrement ressentie au collège, ou dans les PIAL inter-degrés qui cherchent la rationalisation des moyens humains, au risque de dégrader la qualité de l'accompagnement des élèves.

Pour inverser cette tendance managériale, il faut remettre le projet de scolarisation de l'élève au centre, le rendre prioritaire pour les élèves en situation de handicap. ♦

AESH : collectivité et État

Le 20 novembre 2020, le Conseil d'État a rendu une décision sur l'accès aux activités périscolaires pour les enfants en situation de handicap lorsqu'elles sont organisées par une collectivité locale. Il lui incombe « de veiller à assurer que les élèves en situation de handicap puissent (...) y avoir effectivement accès ». Avec « le concours des aides techniques et des aides humaines » dont la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) a notifié le besoin. Mais il n'incombe pas à l'État d'assurer la prise en charge financière du coût de l'AESH chargé-e d'assister l'enfant en cas d'intervention en dehors du temps scolaire. L'État, employeur de l'AESH sur le temps scolaire doit déterminer avec la collectivité territoriale qui organise ce service et ces activités, comment cette même personne peut intervenir auprès de l'enfant durant ce service et ces activités, de façon à assurer, dans l'intérêt de l'enfant, la continuité de l'aide qui lui est apportée. Le cadre d'emploi des AESH intervenant en dehors du temps scolaire peut se décliner suivant trois modèles : l'AESH recruté-e par l'Éducation nationale est mis-e à la disposition de la collectivité territoriale ; ou employé-e directement par la collectivité territoriale pour ces heures accomplies en dehors du temps scolaire ; troisième solution, un recrutement conjoint par l'État et la collectivité territoriale. Il arrive parfois que les heures d'accompagnement à la cantine soient prises sur le volume dédié à l'encadrement pédagogique. Si ce choix s'impose de par la nature du handicap de l'élève, les collectivités territoriales refusant de prendre la charge financière qui leur revient, le temps d'accompagnement et donc de la quotité de service doit être augmenté en conséquence.

Des mobilisations inédites



Les liens créés avec les équipes pluriprofessionnelles, les discussions avec les parents, le soutien des organisations syndicales – dont celui de la FSU – ont permis de construire des actions très suivies.

Le 19 octobre dernier marque un tournant dans les mobilisations : les rassemblements étaient dynamiques et revendicatifs, la journée de grève et de manifestations a assuré une visibilité médiatique du combat des AESH.

Un cap a été franchi dans la capacité à exprimer la fierté que les AESH peuvent avoir d'exercer leur métier. Leur précarité institutionnalisée s'est affichée au grand jour : salaires sous le seuil de pauvreté, absence de reconnaissance professionnelle et gestion humaine désastreuse au sein des PIAL.

Tout au long de l'année 2020-2021, et notamment le 3 juin dernier, la mobilisation a permis de mettre sur le devant de la scène la situation des AESH : les liens créés avec les équipes pluriprofessionnelles, les discussions

avec les parents, le soutien des organisations syndicales – dont celui de la FSU – ont permis de construire des actions très suivies.

Grâce aux mobilisations, une grille de salaire commune, l'assurance d'un avancement uniforme ainsi que la reprise de l'ancienneté ont été arrachées au ministère. Mais le salaire est encore infiniment trop faible, les temps partiels très largement imposés, ce qui a pour effet de laisser les AESH dans une très grande précarité financière. Le premier niveau de la grille, fixé initialement à l'indice majoré 335, a même dû être relevé à l'indice 340 pour tenir compte de la hausse du SMIC au 1^{er} octobre. Les niveaux des dix autres échelons de la grille ne permettent pas d'envisager une

Glossaire

AED :	assistant-e d'éducation	FNASEPH :	fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap
AESH :	accompagnant-e d'élèves en situation de handicap	MDPH :	maison départementale pour les personnes handicapées
AVS :	assistant-e de vie scolaire (I : individualisé-co : collective)	PIAL :	pôle inclusif d'accompagnement localisé
CDAPH :	commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	RASED :	réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté
CEC :	contrat d'emploi consolidé	SEGPA :	section d'enseignement général et professionnel adapté
CES :	contrat emploi solidarité	SESSAD :	service d'éducation spéciale et de soins à domicile
CLIS :	classe d'inclusion scolaire	TUC :	travail d'utilité collective
DEAES :	diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social	ULIS :	unité localisée pour l'inclusion scolaire
ESS :	équipe de suivi de scolarisation		
EVS :	emploi vie scolaire		

Dans les lycées professionnels et agricoles

Les AESH sont des professionnels de l'accompagnement. Leur champ d'intervention concerne tous les élèves en situation de handicap et s'étend de la petite section de maternelle à la terminale en lycée. Cet accompagnement « large » et la gestion comptable faite par les PIAL pour leurs affectations peut les amener à travailler dans des lycées professionnels ou agricoles. Dans ce cas cette affectation exige une formation sur la sécurité lors de l'accompagnement à l'utilisation des machines ainsi qu'une prise en charge des équipements de protection individuelle (casques, chaussures de sécurité, combinaison...) Si la circulaire n°2017-084 est claire quant à la prise de médicaments encadrée dans un projet d'accueil individualisé, elle est floue concernant certains gestes techniques spécifiques dont beaucoup sont exigés en lycée professionnel ou agricole. Les AESH revendiquent un cadre précis, à commencer par la création d'une filière du baccalauréat professionnel.

progression sensible de la rémunération car, en l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice, les effets des changements d'échelons seront annulés par l'inflation. L'intersyndicale dont fait partie la FSU juge nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour augmenter la rémunération des AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B, leur garantir la possibilité de contrats à temps complet, abandonner les PIAL et la politique de mutualisation, créer un véritable statut de la fonction publique, donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion, recruter des AESH à la hauteur des besoins. Ces mobilisations doivent se poursuivre avec l'ensemble des personnels, notamment dans le cadre d'une prochaine journée nationale d'action fin janvier. ♦

Les AESH, nouveau maillon de la communauté éducative



La réussite d'une école plus inclusive passera par une meilleure compréhension des besoins de chaque élève dans un collectif.

L'école inclusive inscrite depuis la loi d'orientation de 2013 aura modifié l'ensemble des pratiques pédagogiques, de la maternelle au lycée avec notamment l'arrivée importante d'élèves, parfois très éloignés des attendus scolaires ou en décalage avec le niveau de leur classe.

Cette nouvelle politique éducative s'est faite à moyens constants, en faisant reposer la réussite de ce changement sur les enseignant-es de classe ordinaire avec parfois l'aide individualisée ou mutualisée d'un-e accompagnant-e directement auprès de l'élève.

Dans les écoles du premier degré le collectif enseignant a une part plus importante dans la prévention, l'analyse et la construction de situations d'apprentissages en fonction de besoins spécifiques d'un ou de plusieurs élèves. Malgré la suppression des RASED et l'affaiblissement du collectif ces dernières années, l'apport d'enseignant-es spécialisé-es et l'organisation non hiérarchique du collectif au sein de l'école, ont contribué à faire porter la responsabilité des choix pédagogiques sur un collectif.

Les AESH dans ce contexte devraient contribuer à l'édifice collectif, à condition que l'organisation le permette: temps de concertation institutionnalisés, formation conjointe, temps de travail des AESH comprenant le temps de préparation, de concertation et de formation.

Dans les établissements du second degré, le collectif n'est pas constitué de la même façon, les équipes sont plus atomisées, avec des temps de coordination non institutionnalisés, et un manque de personnels ressources. La diversité des enseignements et la complexité des emplois du temps rendent parfois plus difficile la concertation. Les AESH, en stabilité sur le suivi d'un élève sur plusieurs jours dans la semaine, peuvent permettre de faire des liens entre les disciplines, et d'agir de façon plus cohérente avec l'ensemble des enseignant-es dans les adaptations proposées. Les AESH devraient être le maillon de la chaîne pédagogique, à condition qu'il existe des temps de concertation entre l'ensemble des professionnel-les.

La réussite d'une école plus inclusive passera par une meilleure compréhension des besoins de chaque élève dans un collectif, par la capacité collective d'intervention des professionnel-les avec l'objet commun d'accès aux apprentissages pour les élèves. Cela passera par le renforcement de la professionnalité des AESH, l'accès à un statut et à une stabilité de leur champ d'intervention, afin d'assurer leur place dans la communauté éducative.

Dans ce contexte, l'adhésion à un syndicat de la FSU permet aux AESH de participer pleinement à l'action collective et à la vie syndicale des écoles et des établissements. ♦

Témoignages sur le métier

Catherine est AESH depuis 12 ans à temps plein dans le second degré en collège puis en lycée à Brive-la-Gaillarde.

« Mon ancienneté me permet d'avoir du recul sur l'évolution des missions AESH. J'ai suivi d'année en année la transformation du statut d'AESH, la mise en place des PIAL, la généralisation de l'accompagnement mutualisé.

Pendant 10 ans, j'ai été AESH individuelle, depuis 2 ans je suis AESH mutualisée c'est-à-dire que j'accompagne six élèves répartis sur mon emploi du temps pour chacun 2 à 6 heures par semaine. Certains sont dans la même classe et ont des handicaps différents (troubles du comportement, dyslexie, spectre autistique) des niveaux et des orientations diverses (CAP, BAC, BTS) adolescents, jeunes adultes.

J'adapte mes missions d'accompagnement au handicap des élèves, à leur niveau scolaire, leur âge, aux disciplines enseignées.



Catherine à Brive-la-Gaillarde.

Mes missions s'orientent sur trois axes : les actes de la vie quotidienne pour permettre aux élèves un bien-

être physique et moral, une inclusion réussie dans l'établissement scolaire. Les apprentissages pour qu'ils puissent accéder comme leurs pairs aux savoirs par des aménagements (relecture, prise de note, adaptation des consignes, stimulation de l'attention et de la concentration, facilitation de l'expression orale ou écrite), acquisition de l'autonomie, en tenant compte de leur handicap. Je devrais également favoriser les activités sociales et relationnelles, mais la mutualisation ne me permet plus de développer cet axe comme je pouvais le faire avant, je n'en ai plus le temps.

Je travaille avec l'équipe éducative mais nos emplois du temps respectifs ne permettent que de brefs entretiens. J'ai peu de relations avec les parents et occasionnellement avec les professionnels du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). » ♦

Corinne est devenue AESH en 2009, recrutée sur entretien. Elle a enchaîné les CDD jusqu'en 2015.

« Mes contrats variaient en fonction de la mission qu'on me confiait, entre 20 heures et 28 heures. À la rentrée 2015, au terme de mes six années consécutives en CDD, je suis passée en CDI à 20 heures hebdomadaire, puis à 24 heures à la rentrée 2021. J'ai été surtout sur des notifications mutualisées sauf une année où j'ai suivi un élève en fauteuil roulant, y compris sur le temps de cantine, je faisais cette année-là 28 heures.

Cette année, je suis deux élèves, en cycle 2 et 3, avec chacun une notification de 6 heures. Ces deux élèves ont de gros problèmes de concentration et de lenteur, je transcris sur leurs cahiers ce qu'ils écrivent sur leurs ardoises. J'ai 12 heures de ressources et c'est la première année qu'on me demande de faire des remplacements. Je suis intervenue pour suivre des élèves à l'ULIS au



Corinne à Sancerre.

collège de secteur et 2 autres jours dans un village voisin. L'organisation de mes remplacements se fait

au niveau de la DSDEN du Cher et le lieu et le temps de remplacement arrive par mail à l'école de rattachement. Lors de mon remplacement au collège, nous avons dû refaire tout mon emploi du temps car mon intervention se situait sur la pause méridienne, de 11 heures à 14 heures, ce qui a eu des incidences sur l'encadrement initialement mis en place pour les deux élèves de l'élémentaire.

En classe, je m'adapte directement au travail de l'enseignant mais il n'y a pas de préparations communes en amont. Je participe à toutes les équipes de suivi de scolarisation (ESS) et l'enseignante référente prend en note mon analyse de l'élève concernant son comportement et ses progrès. Avec les enseignantes, nous faisons régulièrement des bilans, ainsi qu'avec la psychologue scolaire. À la sortie des classes, il m'arrive d'avoir des échanges avec les parents de ces élèves. » ♦

Grégoire Cochetel : « L'accompagnement, c'est l'affaire d'une équipe » »

Ancien enseignant à l'INSPE de Clermont-Ferrand, maître-formateur, enseignant spécialisé, coordinateur des aides humaines pour élèves en situation de handicap ; auteur de *AESH et enseignants, collaborateurs dans une école inclusive*, Canopé, 2019.

Comment définissez-vous l'accompagnement d'un élève à besoins éducatifs particuliers ?

Accompagner, c'est se joindre à quelqu'un... qui est déjà là, qui est premier, aller là où va cet autre, sans prendre sa place, sans le dépasser, sans savoir s'il arrivera, en même temps que lui : quel programme !

Ce ne peut pas être que l'affaire de l'AESH bien que ces accompagnantes soient devenues incontournables dans les choix faits par l'institution de mise en œuvre de l'école inclusive aujourd'hui ! C'est d'ailleurs ce qu'on pouvait attendre des PIAL à l'origine. Mais depuis leur création, ces PIAL servent davantage la gestion de moyens sous tableur que la qualité de l'accompagnement de l'élève dans un objectif de scolarité réussie.

L'accompagnement, c'est l'affaire d'une équipe : d'un binôme constitué d'un-e enseignant-e et d'un-e AESH, de l'équipe de l'établissement et de leurs « partenaires ».

Cet accompagnement peut être très individualisé lorsque l'élève est dépendant d'une aide humaine, mutualisé si les besoins de l'élève ne sont pas de tous les instants, puisque c'est dans tous les cas l'autonomie qui est visée.

Quelles conditions pour une coopération AESH et enseignant-e bénéfique pour l'élève ?

Un temps de travail commun est nécessaire pour définir ensemble les périmètres possibles d'intervention, par exemple la responsabilité, l'autorité au sein de la classe. Mais plutôt que de parler de coopération, je parlerai de collaboration. Car on ne peut pas mettre sur le même plan l'enseignante et l'AESH, tant que le mé-

tier d'AESH n'est pas finalisé. Le déséquilibre persiste sur tous les plans : statut, formation, salaire, reconnaissance institutionnelle, responsabilité, ...

Il y a au moins trois conditions à une véritable collaboration. D'abord soigner l'accueil de l'AESH. Puis connaître les missions des uns et des autres et apprendre à se connaître professionnellement. Ensuite, choisir une préoccupation professionnelle partagée – la responsabilité, l'autorité, la recherche de l'autonomie de l'élève... – et la traiter ensemble.

Evidemment cela implique la nécessité d'avoir un temps institutionnel pour cela, ce qui n'est pas encore le cas.

Quelle formation pour les AESH ?

Il faut reprendre le DEAES (diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social) « *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire* » qui reste aujourd'hui une coquille vide, sinon un gâchis. Il s'agit de saisir l'occasion de construire une formation qui associe l'éducation nationale et le secteur social. Pallier les nombreux rendez-vous manqués entre ces deux mondes !

Avec un tabou à lever (ou non ?) : celui de la formation pédagogique des AESH. On attend l'avis des chercheurs en sciences de l'éducation - rares sur le sujet - qui devraient permettre de faire avancer la réflexion.

La formation d'adaptation à l'emploi doit être reconsidérée dans ce cadre. Les formations conjointes enseignant-AESH seraient également pertinentes. Elles doivent s'inscrire pour cela dans une proximité géographique et une continuité éducative.



La mise en œuvre de l'école inclusive reste une usine à gaz



La reconnaissance du métier d'AESH passe-t-elle par la reconnaissance d'un statut avec un salaire décent et une formation de qualité ?

Oui, bien sûr ! Avec un référentiel inscrit au registre national des métiers. Mme Cluzel, secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargée des personnes handicapées, sait bien, puisqu'elle l'a présidée pendant cinq ans, que la Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une situation de Handicap (FNASEPH) a rédigé à la fin des années 90 un référentiel de métier pour les enseignants de l'époque. Les choses ont évolué mais la mise en œuvre de l'école inclusive reste une usine à gaz.

Création d'un nouveau corps de fonctionnaires, pourquoi pas ? En tout état de cause, il faut arrêter d'embaucher des personnes dans des conditions aussi précaires, juste pour calmer le jeu, mais certainement pas pour une meilleure réussite des parcours scolaires des élèves reconnus en situation de handicap par une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui n'a pas d'autre choix ! L'école inclusive pour les élèves handicapés ne peut se réduire aux AESH ! ♦

La question du plastique

Bouteille, stylo, ordinateur, vêtement, brosse à dents, pot de yaourt... Le plastique nous entoure parce qu'il est facile à produire, pas cher, léger, malléable et extrêmement résistant.

Il est très utile dans beaucoup de domaines, comme dans le bâtiment, les équipements électriques et électroniques, la conservation des aliments, les équipements médicaux ou dans l'automobile. Sa production déjà considérable, 368 millions de tonnes en 2019 devrait doubler à 800 millions à l'horizon 2050.

Mais le plastique a aussi des inconvénients majeurs : ses origines fossiles donc non renouvelables, sa production consomme beaucoup d'énergie, son recyclage produit du CO₂ ou du méthane, responsables entre autres du dérèglement climatique, beaucoup d'objets en plastique ne servent qu'une seule fois et ne sont pas forcément recyclés, la surconsommation laisse des traces visibles un peu partout dans la nature et même invisibles, dans l'eau des rivières et des océans.

Chaque année, depuis 2018, l'ONG Break Free From Plastic édite un rapport sur la pollution

plastique sur la planète et ses origines. Cette année, ses 11 000 bénévoles à travers 45 pays ont collecté 330 493 déchets plastiques et les ont répertoriés quand cela était possible.

Coca-Cola, pollueur en chef

Coca-Cola conserve sa première place du palmarès des entreprises championnes de la pollution plastique, devant son concurrent Pepsico et le géant Unilever, un des principaux partenaires de la COP26. Mais de cette pollution visible, on passe vite à l'invisible ; le plastique se fragmente et s'use avec le temps pour devenir des microplastiques puis des particules de plus en plus fines, appelées nanoplastiques. La contamination des milieux marins a conduit plusieurs laboratoires de l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) à mener des recherches pour caractériser les impacts d'une telle pollution. Une nouvelle étude publiée en septembre 2021 donne une estimation de la quantité de microplastiques dans les océans, près de 5 fois supérieure par rapport à 2014 avec 24 400 milliards de fragments, représen-



tant un poids de 82 000 à 578 000 tonnes. L'augmentation de 15 % de la production mondiale de plastique sur cette période ne suffit pas expliquer cette progression considérable ; on la comprend mieux en lisant le commentaire de François Galgani, océanographe à l'Ifremer « *On n'est pas à l'abri d'une nouvelle sous-estimation du phénomène. Les efforts scientifiques ont été décuplés depuis 20 ans pour mieux connaître cette pollution. Il y a du coup un effet presque mathématique : plus on en cherche, plus on en trouve.* » Le problème ne résume pas aux seuls océans, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) se penche actuellement sur la présence

de plastiques dans les eaux continentales. Sur les trois prochaines années, des scientifiques vont étudier les microplastiques présents dans la Garonne.

De la collecte au recyclage

La collecte des déchets en général et du plastique en particulier est de la responsabilité de toutes et tous. Si depuis des décennies, le traitement des déchets est un service des collectivités, qui ont fait généralement beaucoup d'efforts, toutes et tous les citoyens ne sont pas à égalité en termes de mode de tri, différent suivant l'usine qui réceptionnera les déchets. Pour les communes en extension des consignes de tri (ECT), les gestes de recyclage sont simplifiés et tous les emballages en plastique se trient (y compris sacs en plastique, pots de yaourts, barquettes alimentaires etc.). Pour les communes non équipées, seuls les flacons et les bouteilles en plastiques sont recyclés, les pots de yaourts et autres barquettes alimentaires sont encore à proscrire. L'ECT concerne 30 mil-

Le jeu des 7 familles

Les plastiques sont classés en sept grandes familles. La majorité des déchets plastiques recyclés sont de types PET (bouteilles d'eau, emballages jetables, vêtements en polaire) ou PEHD (les contenants des produits d'entretien ou de médicament). Les autres emballages du type PVC (tuyaux, huisseries), PEBD (sacs, films...), PP (pièces d'ordinateurs ou d'automobiles...), PS (gobelets et assiettes jetables, les stylos...) et tous les plastiques non inclus dans les 6 premières catégories ne contiennent pas assez de matière première pour les recycler et leur recyclage n'est ainsi pas viable sur le plan économique. Le meilleur moyen de valoriser ses déchets est de les incinérer pour récupérer l'énergie calorifique. La classification des plastiques se présente sous la forme d'un triangle sans fin (△) dans lequel se trouve un numéro de 1 à 7, indiquant la composition du plastique.



La pollution par le plastique touche la terre, les océans et les fleuves, comme ici la Seine à Paris.

lions de Français depuis fin 2019, son extension à tout le territoire est un objectif fixé pour 2022.

Chaque tonne de plastique recyclé, réutilisé pour fabriquer de nouveaux objets permet d'éviter 3000 kg de CO₂ et de consommer 5,2 m³ d'eau en moins. Mais tous les plastiques ne sont pas recyclés (voir ci-contre) et contrairement au verre, le plastique n'est pas recyclable à l'infini. Ainsi, le recyclage du plastique ne fait que retarder son incinération mais reste le seul geste dans la protection de l'environnement.

En 2019, l'Union européenne a adopté une des législations les plus ambitieuses au monde pour s'attaquer au problème de la pollution plastique: la Directive SUP (Single-Use Plastics). Mis sous pression d'ONG, d'associations de consommateurs et de défenseurs de la nature depuis de nombreuses années, le législateur français l'a enfin compris et a édicté un calendrier pour une fin pro-

gressive des emballages plastiques à usage unique pour 2040. La France avec l'Irlande sont, parmi les pays riverains des mers et des océans, les bons élèves de l'Europe occidentale, l'engagement des autres pays reste partiel (source: Rethink Plastic-Surfrider).

Bioplastiques, biosourcés, compostables ?

Pour s'émanciper des ressources fossiles en baisse, la recherche s'est orientée vers les bioplastiques, plastiques composés de matières dites « biosourcées », considérées comme renouvelables (amidon extrait des céréales, matières issues de la biomasse, canne à sucre...) mais bioplastique n'est pas synonyme de biodégradable, au sens « bio-assimilé » par l'environnement. D'ailleurs, ce terme « biodégradable », concernant le plastique a été interdit par la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 au même titre que l'expression « respectueux de l'environnement », tout aussi floue!

Même ambiguïté pour les plastiques « compostables », ils ne

François Galgani : « La Méditerranée, une des mers les plus polluées »

Votre laboratoire Ifremer se trouve en Corse, est-ce à dire que vos travaux se focalisent sur la Mer Méditerranée ?

La raison pour laquelle on travaille en Méditerranée, est qu'elle est l'une des mers les plus polluées du monde. Mais l'expertise Ifremer touche toutes les mers du monde. On travaille avec des laboratoires du monde entier, on analyse, on participe à des programmes d'évaluation globaux qui touchent l'Océan mondial. De tradition, l'Ifremer a une spécialité qui concerne les fonds marins, par l'accès aux milieux profonds grâce aux sous-marins et donc nous avons des données qui ne sont pas exclusives mais on a accès à des informations originales de ce point de vue.

Les gyres (tourbillons marins à l'échelle d'un bassin océanique) concentrent les plastiques dans certaines zones océaniques, appelés « continents plastiques ». Qu'en est-il en Méditerranée ?

Les continents plastiques se définissent par des concentrations plus élevées que dans les zones alentour. La Méditerranée, en valeur moyenne de concentration, est déjà plus importante qu'un continent plastique océanique. En Méditerranée, il existe de nombreux gyres mais pas à grande échelle, contrairement aux gyres océaniques. Ces zones de convergence ne vont durer que quelques jours à quelques mois au maximum, elles ne peuvent pas être permanentes parce qu'il y a de la turbulence; la circulation des courants est très complexe, il y a l'apport des rivières, les changements climatiques parfois très rapides et très violents. Une concentration de phytoplancton et de plastique disparaît et se reforme ailleurs suite à ces phénomènes.

Est-ce qu'il existe en Méditerranée des expériences de bateaux récupérateurs de plastique ?

Oui, des expériences à l'initiative d'ONG existent mais ce n'est pas performant. 95 % des plastiques sont sur les fonds marins et aller à ces profondeurs, ça coûte très cher. Nettoyer n'a de sens que lorsqu'il y a une valeur aux déchets. Par exemple, récupérer un filet de pêche d'une valeur de 30 000 euros, ça vaut le coup: on peut le réparer, le recycler, le réutiliser; des entreprises vivent de ça. Nettoyer une plage rapporte car de sa propreté dépendra sa fréquentation, la valeur du déchet est indirecte: la Côte d'Azur dépense pour cela des millions d'euros pour accueillir ses touristes mais on ne nettoiera pas les fonds marins proches. Les initiatives de nettoyage sont dans l'actualité, cela peut être intéressant sur le plan social comme l'éducation à l'environnement pour la jeune génération, mais le meilleur déchet, c'est celui qui n'arrive pas.

François Galgani est océanographe à l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer).

sont pas nécessairement plus écologiques et doivent être orientés vers une plateforme de compostage industrielle. La vigilance est donc de mise sur les alternatives bio, végétales ou dégradables, aux plastiques conventionnels. La solution à la pollution plastique se situe

bien sûr avant tout du côté de la réduction de notre consommation et du développement d'alternatives réutilisables aux produits et emballages à usage unique. Les bioplastiques sont à ce titre bien loin de constituer une solution miracle. ♦

Alain Senée

Les Fake News envahissent l'espace EDF

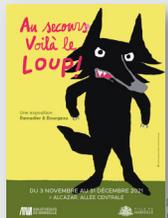
Vrai ou faux ? Comment se fabrique une image vidéo telle qu'il en circule de nombreuses sur les réseaux sociaux ? L'édition spéciale du New York Times en 2008 n'annonçant que des bonnes nouvelles ? La technique vidéo du Deep Fake ? L'imprimante à fake news ? L'espace Fondation EDF propose, à travers le coup de poing d'une vingtaine d'œuvres d'artistes activistes, de révéler les technologies reprenant l'apparence de l'information pour mieux faire entendre et diffuser des messages idéologiques et des mensonges. Politique, science, éducation, climat, tous les domaines de la société sont touchés. Et, avec la viralité des réseaux sociaux, les messages se gravent malignement dans les esprits. Grâce à l'intelligence artificielle et à la collecte massive et ciblée des données personnelles, les citoyens absorbent plus facilement ces messages, les font leurs, et... construisent leurs choix pour demain. Auteurs de fake news et détracteurs activistes s'emparent des mêmes méthodes, les premiers pour diffuser leur idéologie, les seconds pour les démasquer. De quoi se perdre et perdre le sens critique. L'exposition propose de manière très ludique de décrypter la mécanique d'une fausse information, d'évaluer notre perception des images, et donne quelques astuces pour échapper aux manipulations. Le commissariat, collectif, articule arts et humanités. Installations artistiques, montages vidéo, dessins de presse alertent et interrogent le phénomène. L'exposition propose une forme itinérante pour les collèges et lycées, conçue avec le CLEMI.

Jusqu'au 30 janvier, 6, rue Juliette Récamier 75007 Paris.



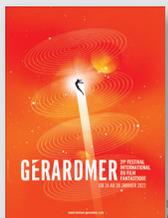
Au secours voilà le loup !

En cette fin d'année, la bibliothèque Alcazar de Marseille invite les enfants à jouer pour de vrai avec l'univers dessiné de Cédric Ramadier et Vincent Bourgeau. Le premier à la plume, le second au dessin, créent des albums pour les tout-petits en y traitant avec humour et finesse des peurs enfantines, comme celle incarnée par le loup. Dans l'allée centrale de la bibliothèque, les enfants suivront les petits cochons qui s'enfuient, débusqueront leurs cachettes et apprendront à concocter une délicieuse soupe au loup. Jusqu'au 31 décembre.



Gérardmer, un festival dans la neige

Le festival international du film fantastique de Gérardmer, dans les Vosges, après une édition virtuelle en raison de la crise sanitaire, retrouve les salles et son public en 2022. Du 26 au 30 janvier, sous la présidence de l'actrice et productrice Julie Gayet, plusieurs films seront en compétition. Nouveauté 2022, tous les films en compétition seront projetés à la Cinémathèque Française à Paris, du 2 au 7 février. Cette collaboration avec la cinémathèque permettra aussi, pendant le festival, une séance spéciale autour du film *Les yeux sans visage*, annonciatrice de la rétrospective Georges Franju, qui se tiendra en mars.



Goya à Bâle et à Lille

Peintre politique, graveur virtuose, à la fois courtisan de la cour espagnole et artiste insoumis, Francisco de Goya (1746-1728), dont la majorité des œuvres sont conservées au musée du Prado à Madrid, a marqué l'Espagne moderne. Le Palais des Beaux-Arts de Lille propose jusqu'au 14 février *Expérience Goya*, une plongée immersive et sensorielle dans l'histoire extraordinaire de deux chefs-d'œuvre énigmatiques du musée, *Les Vieilles* et *Les Jeunes*, réalisés pendant la guerre entre la France et l'Espagne. Plus de 80 œuvres, textes, documents d'archives, films, sculptures et vidéos nourrissent une perception augmentée de Goya. Au même moment et jusqu'au 22 janvier, la Fondation Beyeler de Bâle organise une exceptionnelle et très riche *Rétrospective Goya*.



UNICEF de la littérature jeunesse

Plus de 12000 enfants ont participé au jury de la 6^e édition du Prix UNICEF de la littérature jeunesse. *Mousse*, d'Estelle Billon-Spagnol, a été élu dans la catégorie 3-5 ans. *La maîtresse me stresse*, et alors ? d'Élisabeth Brami et Christophe Besse, dans la catégorie 6-8 ans. Pour les 9-12 ans, *Je suis Camille*, de Jean-Loup Felicoli, a emporté les suffrages. Enfin, *21 jours avant la fin du monde* de Sylvia Vecchini et Sulzo a été élu par les 13-15 ans. Par ailleurs, 433 jeunes ont participé au concours d'écriture des 15-20 ans. Il a été remporté par Salomé Lepercq, dans la catégorie nouvelle, et Anouk Hubert pour son poème *Un vent étrange*.

Noël aux monuments nationaux

Le Centre des monuments nationaux fête les vacances de fin d'année, du 18 décembre au 2 janvier, en organisant *Contes & Histoires* dans quarante-deux lieux historiques représentant toutes les régions de France. Spectacles merveilleux en dansant le menuet en costumes au château de Rambouillet, jeux autour d'une jeune espionne de Louis XIV à Bussy-Rabutin, visites historiques à la Conciergerie ou à Carnac, lectures de contes fantastiques, ateliers créatifs avec élaboration de potions à Pierrefonds sont au programme de manifestations qui font la part belle aux enfants. Le détail sur le site monuments-nationaux.fr



Marlene Dumas, Le Spleen de Paris

Le musée d'Orsay a invité Marlene Dumas à puiser dans *Le Spleen de Paris* de Charles Baudelaire, né il y a 200 ans. Exercée à exprimer en quelques touches les souffrances d'être opprimés, l'artiste née en Afrique du Sud a fait surgir de son pinceau fluide le rat du conte *Le Joujou du pauvre* ou le visage rabougri du *Désespoir de la vieille*. Celle dont les portraits aux couleurs pastel sont exposés dans le monde entier, livre ici un visage époustouflant de Baudelaire. Loin d'une entreprise d'illustration, les quatorze peintures témoignent d'une sincère passion pour le poète qui semble lui-même avoir encouragé l'une des plus grandes artistes contemporaines à se réinventer. En contrepoint, *Conversations de Marlene Dumas* propose un dialogue de trois œuvres clés de l'artiste avec des œuvres des collections du musée. Jusqu'au 30 janvier.



Marseille, peste !

Marseille en temps de peste, exposition initialement prévue pour le trois-centième anniversaire de l'épidémie qui ravagea la ville, s'est actualisée à l'aune de la pandémie.

L'événement est réparti en deux volets, l'un évoquant les conditions sociales de la peste de 1720-1722 au musée d'histoire, l'autre mettant en lumière des œuvres d'art traitant du fléau au musée des Beaux-Arts de la ville.

Tout a commencé avec la découverte récente à Marseille de trois charniers. Les fouilles archéologiques et anthropologiques de ces enfouissements de corps observant des gestes funéraires inhabituels ont permis de faire le lien avec l'épidémie de 1720-1722. Archéologues et historiens ont formulé l'hypothèse, les biologistes l'ont confirmée. La conclusion est venue de l'immuno-détection (signature immunologique du bacille de la peste dans la partie spongieuse de l'os et la pulpe dentaire) et de la paléomicrobiologie moléculaire (ADN du fossile dans la pulpe dentaire).

Pour mieux se rendre compte de l'impact de l'épidémie sur Marseille, l'exposition rappelle la prospérité de la ville à l'époque, avec ses 90 000 habitants et son port qui rayonne sur le monde. D'où la crainte des épidémies ramenées par les embarcations. En 1719, l'ingénieur Antoine Mazin conçoit une consigne sanitaire qui évitera une vingtaine d'épidémies. Mais ses officiers ne résisteront pas aux pressions pour débarquer les marchandises du *Grand-Saint-Antoine*, le navire porteur du bacille de la peste.

La corruption encore

Le navire lève les voiles le 22 juillet 1719 de Syrie où il a chargé, pour la somme fabuleuse de 300 000 livres, des balles de coton et de riches étoffes. C'est dans ces dernières que niche le bacille de Yercin, responsable de la peste. Il accostera dans la cité phocéenne le 25 mai 1720.

Dès son départ du Levant, le capitaine du navire, Jean-Baptiste Chataud, savait ce qu'il transportait en plus des marchandises. Un de ses passagers est mort à bord du navire et les symptômes ne laissent guère de doute sur la nature de la maladie.



La peste a marqué l'imaginaire marseillais, comme le montre l'exposition.

Durant la navigation, sept membres d'équipage, dont le chirurgien de bord, vont mourir dans les mêmes circonstances. Lorsque le capitaine accoste alors à Marseille, il y a urgence pour lui. Non en raison de la maladie, qui vient de tuer un huitième matelot, mais des riches étoffes qui doivent être vendues à la grande foire de Beaucaire qui se tient le 22 juillet.

L'exposition, organisée au musée d'histoire de Marseille jusqu'au 30 janvier, montre que le bureau de santé va changer ses décisions irrationnellement donnant à

penser qu'elles sont faites sous la pression. Et notamment du premier échevin de la ville, Jean-Baptiste Estelle, qui est l'un des négociants copropriétaires des marchandises avec Jean-Baptiste Chataud et son beau-père. Il sera pourtant reconnu non coupable et remercié pour son dévouement pendant l'épidémie. Le capitaine Chataud sera lui enfermé trois ans au Château d'If.

L'exposition, comme celle du musée des Beaux-Arts (jusqu'au 31 mai), fait la part belle au contemporain Michel Serre, peintre des galères royales, qui témoigne de la tragédie par ses tableaux représentant des scènes de la peste ou le *Grand-Saint-Antoine*. ♦

Jacques Mucchielli

Trois charniers



© ERIC ROY

Les caveaux des églises et les cimetières n'ont plus le droit de recevoir de corps de pestiférés dès le mois d'août 1720, ce qui explique l'existence de charniers. Comme le montre l'agrandissement du tableau de Michel Serre qui ouvre l'exposition au musée d'histoire, les corps sont jetés par les fenêtres, ramassés à l'aide de pincées géantes, dont un exemple d'époque est exposé, et transportés par des tombereaux. Les études ont permis de déterminer que le charnier de la Major correspond à la première vague de l'épidémie de peste en 1720, avec des cadavres collectés en ville dans l'urgence. Celui de l'Observance provient lui de la rechute de l'épidémie de 1722, positionné tout près de l'hôpital de La Charité.

Les arts de l'Islam dans dix-huit villes de France

Face à l'atmosphère délétère qui touche aux cultures étrangères, le ministère de la Culture a confié au musée du Louvre de construire un événement rare : *Les arts de l'Islam, un passé pour un présent*. Dans dix-huit villes de France, des expositions sont organisées jusqu'au 27 mars.

« La meilleure manière d'aborder des œuvres d'art islamique est de raconter leurs histoires » estime Yannick Lintz, commissaire en charge de chaapeuter les dix-huit expositions des dix-huit villes françaises pour un événement plutôt inédit : montrer partout en France les plus belles pièces de la culture islamique que renferment leurs fonds.

Parler d'Islam actuellement en France n'est pas neutre (*Islam* avec une majuscule désignant la culture et la civilisation, et *islam* avec une minuscule, la religion). Les violentes charges que se permettent nombre de politiques à l'égard d'une culture riche de

tant de diversités dans le monde ne peuvent laisser indifférents des spécialistes qui voient chaque jour leur travail traité de si violente façon. À la suite de l'assassinat de Samuel Paty, mission a été confiée à la commissaire générale, par le Premier ministre, Jean Castex de parler de l'Islam autrement que par le prisme de la sécurité et du terrorisme.

Une manifestation à la rencontre du jeune public

« Apprendre qu'une œuvre en cristal de roche qui se trouve dans une église française aujourd'hui, a été sculptée au Caire vers le XI^e siècle et que les artisans musulmans sont allés chercher le matériau précieux à Madagascar, c'est une manière de pénétrer dans la fascination de ces objets voyageurs ! » poursuit Yannick Lintz dont la compétence est largement reconnue. Conservatrice générale du patrimoine, elle s'est vue confier la direction du département



© PHOTOMANIA

des arts de l'Islam du musée du Louvre qui a ouvert ses portes au public en 2012. En racontant une histoire à partir d'une œuvre, la commissaire dévoile sa cible principale : le jeune public. La lettre de mission stipule en effet l'idée de « construire un projet de mise en valeur des arts de l'Islam qui soit particulièrement tourné vers la jeunesse ».

Les objets d'art islamique qui ont été donnés à la France et qui sont conservés dans ses musées ont été réalisés en Iran, en Turquie, en Afghanistan, en Inde... Des pays dont l'actualité faite de guerres et de conflits à travers les rivalités économiques et territoriales, fait oublier la richesse de leurs arts.

Alors que l'actualité fait place à la haine d'une minorité bruyante, ces rivalités sont souvent ce que retiennent les nouvelles générations, c'est aussi ce qui les sépare de l'autre. La beauté pourrait-elle renverser la tendance ? Une exposition des beautés d'ailleurs, gages de bonne relation avec un autre pays, pourrait-elle aiguïser l'appétit de mieux connaître et d'être fier d'un riche passé ?

Un autre regard



© MUSÉE DU LOUVRE/PHOTOMANIA

Un livret d'une quinzaine de pages présentant l'exposition, des cartels développés, la projection d'un film dans chaque lieu d'exposition offrant une échappée dans les pays d'origine de ces œuvres et un site internet de ressources numériques compatible au format smartphone et consultable notamment durant la visite des expositions. Un espace de discussion pouvant accueillir entre vingt et trente personnes sera intégré à chaque lieu. Chacune de ces expositions a été conçue pour s'adresser aux élèves

et à leurs professeurs. « J'espère que cette opération sera une stimulation et un intérêt nouveau, explique Yannick Lintz. C'est probablement permettre aussi à beaucoup de voir la civilisation islamique avec un autre regard que celui du terrorisme et de la radicalité ».

La riche collection du Louvre

Pour répondre à l'ambition d'un tel message qui s'adresse à un public jeune, large et de cultures diverses, il faut être



Le Louvre possède ainsi environ 20 000 objets, dont quelques-uns sont exposés dans la Cour Visconti du musée.

direct et concis. D'où la nécessité d'éviter une profusion qui pourrait écraser par son érudition en adoptant un langage muséal clair, capable de toucher les plus jeunes. C'est ce qui explique la décision prise de proposer à chaque ville de choisir trois objets seulement parmi les collections du Louvre. Objets qui viennent s'ajouter à quelques chefs-d'œuvre des fonds locaux et régionaux. Dur choix pour des conservateurs et conservatrices, directeurs et directrices du patrimoine, qui ont à leur disposition des milliers de pièces toutes plus belles les unes que les autres. Le Louvre possède des pièces de l'art islamique depuis sa création en 1793. « Parmi nos pièces les plus prestigieuses se trouvent des

œuvres qui appartenaient aux collections royales, comme le fameux Trésor de Saint Denis » explique Yannick Lintz. « Ces objets d'Orient fascinaient les rois de France comme Louis XIV mais aussi plus loin dans le temps François I^{er}, qui entretenait des relations avec Soliman le Magnifique ».

Le Louvre possède ainsi environ 20 000 objets, dont quelques-uns sont exposés dans la Cour Visconti du musée.

Dix-huit artistes contemporains

Dix-huit villes affichent donc depuis le 20 novembre, dans un musée, une médiathèque, une bibliothèque, un espace culturel, une exposition avec un même titre, *Les arts de l'Islam*, et un sous-titre, *un passé pour un présent*, celui-ci indiquant que s'arrêter sur un passé, lointain, peut construire la mémoire collective d'aujourd'hui. S'arrêter sur aujourd'hui aussi, puisque chaque exposition comptera

Dix-huit expositions

L'événement *Arts de l'Islam* rend compte de chefs-d'œuvre de l'art islamique précieusement conservés dans dix-huit villes. À Angoulême, un coran associé à un étui est le seul exemple marocain des dix-huit expositions. Mais l'art contemporain est également présent.



Invitée du Musée du papier de la ville, Lena Merhej présente dix planches de sa nouvelle édition *Elle raconte et me dit... la vie des femmes au temps du califat abbasside*. Née en 1977 en Allemagne, elle a écrit et illustré plus de vingt albums pour enfants dans le monde arabe, et co-fondé Samandal, premier fanzine et éditeur de BD du monde arabe.

La création textile d'Iran et de Turquie est très présente dans les collections des musées Bargoin et Roger-Quilliot de Clermont-Ferrand, l'artiste turque Füsün Onur célèbre cet art avec *Istanbul Obsession*, sa sculpture tabernacle. Quelques-uns des chefs-d'œuvre du musée de Dijon témoignent des échanges noués avec le continent européen : l'Occident islamique est représenté par de précieuses boîtes de toilettes en ivoire ayant appartenu aux duchesses de Bourgogne et un coffret, au décor virtuose de marqueterie, du royaume arabe de Grenade au xiv^e siècle. À Figeac, le musée Champollion présente une belle diversité de créations, du manuscrit peint à l'astrolabe, aux coupes pharmaceutiques. À Limoges, des trésors du musée national de la Porcelaine Adrien Dubouché sortent de l'oubli. Mantes-la-Jolie retrouve, à travers un film immersif, le tapis iranien dit « de Mantes », conservé au Louvre depuis 1912. Chef-d'œuvre de près de 8 mètres de long évoquant les activités favorites des princes de l'époque, entre chasses et plaisirs du jardin. L'exposition marseillaise dessine les contours d'un monde islamique multiforme autour de treize œuvres d'art exceptionnelles. À Saint-Louis (La Réunion), le Musée des arts décoratifs développe un tropisme sur les collections indiennes de l'époque de l'empire islamique moghol. Dans l'exposition, Myriam Omar Awadi, avec son œuvre autour du tissu traditionnel comorien, *Chiramani, boule à facettes*, apporte un regard contemporain.

À Blois, Nancy, Nantes, Narbonne, Rennes, Rilleux-la-Pape, Rouen, Saint-Denis, Toulouse et Tourcoing aussi, les objets issus d'un art savant, de cour ou religieux rivalisent de raffinement, et rappellent la diversité des communautés religieuses au sein du monde islamique.

une œuvre d'un artiste contemporain d'un pays du monde islamique, avec sa vision du monde actuel. Difficile de présager de l'accueil des plus jeunes, dont la famille est originaire de tel pays, ou qui y sont nés et en sont partis très tôt. « Je vois la fierté des jeunes d'origine maghrébine à retrouver au département des arts de l'Islam du Louvre des objets marocains, algériens ou tunisiens. Que ces œuvres représentent un magnifique pla-

teau en métal doré pour le thé ou un objet de mosquée, ils sont fiers, parce qu'ils s'y reconnaissent d'une certaine manière. Leur fierté n'est pas la religion dans ce cas, observe la conservatrice, mais le sentiment de posséder les codes culturels pour comprendre l'œuvre. La vraie découverte exotique pour ces jeunes, c'est plutôt de découvrir l'art iranien ou égyptien ou turc qui eux ne lui parlent pas ».

Veronique Giraud

La Fraicheur : « La techno, un mouvement solidaire et de rébellion »

Dj et productrice, La Fraicheur engage la techno vers le prisme de l'intersectionnalité. Pour les danseuses et les danseurs, elle mêle à sa musique des samples d'activistes, d'artistes et de chercheurs dont les discours dénoncent la transphobie, le racisme, le nationalisme...

Vous mettez votre notoriété de DJ au service de plusieurs combats...

Je me définis comme une féministe intersectionnelle, et je considère que plusieurs oppressions, discriminations et systèmes se coordonnent pour maltraiter les humains. Qu'il s'agisse des femmes, des personnes trans, queers, racialisées ou migrantes. Mon apprentissage personnel m'a appris que ces combats sont à mener ensemble.

Ce sont des luttes que vous portez à la fois personnellement et en tant qu'artiste...

Bien sûr, c'est un mélange. J'utilise ma plateforme et ma visibilité pour le progrès des causes. Bien qu'étant femme et queer, je bénéficie d'un privilège lié à ma couleur de peau et à ma condition sociale plutôt bourgeoise. C'est pour moi une question de respect et de devoir que de rappeler que d'autres n'ont pas ces privilèges.

De quelle manière transmettez-vous cette prise de conscience ?

J'utilise des samples (extraits) de voix, des discours d'activistes, de chercheurs, dans ma musique. Aussi bien Angela Davis parlant du féminisme et disant qu'il faut à la fois s'attaquer au racisme et à la transphobie, que des chercheurs italiens qui, à propos du G20, expriment la façon dont le néo-capitalisme et le nationalisme construisent la société main dans la main. J'utilise aussi des samples de chercheuses d'universités californiennes pour parler du genre. Les danseurs et danseuses donnent aux Dj, l'espace d'une, deux ou six heures, leur cerveau pour les faire voyager. J'utilise l'attention qu'ils et elles me donnent volontairement pour insuffler des contenus qui poussent au réveil.

Quelle forme cela prend-il ?

Si j'organise une soirée ou participe à un festival, je fais très attention à m'adresser aux femmes, aux personnes queer et racialisées. Quand je produis un album, je fais attention à la diversité de mes collaborateurs et collaboratrices, des designers concevant la pochette, ingénieurs son, relation presse...

J'utilise enfin ma visibilité à travers Instagram pour parler de ces sujets, et à l'occasion de mes donations. Je vends deux T-shirts portant chacun un message féministe en lien avec la musique électronique. Tous les revenus sont reversés à des associations de défense des droits des femmes, migrants, travailleuses du sexe, jeunes sans abri. Ce merchandising permet de mobiliser mon public vers des causes à défendre et donne l'occasion de parler de ces associations.

Ces initiatives visent-elles à augmenter la visibilité de la musique électronique ?

Ce n'est pas parce que l'électro s'expose à la Philharmonie que le genre se généralise. Cette musique ne passe pas à la radio, elle se vit à travers le live. Rallier un nouveau public ne se fait pas en dehors de la structure du club. C'est en allant danser qu'on peut entendre ces morceaux et exister. Le club est l'espace refuge des opprimés, où chacun trouve réconfort, consolation.

Quand je joue dans un grand festival, la majorité des personnes sont blanches et hétérosexuelles, c'est l'occasion de faire entendre Angela Davis parler de transphobie, d'intersectionnalité auprès d'un public qui n'en a pas l'habitude.



La Fraicheur a produit son premier album en 2018. Après Montréal et Berlin, la DJ vit aujourd'hui à Barcelone.

Dans votre pratique vous privilégiez le club intimiste...

Parce qu'il est à contre-courant de la French Touch, devenue très commerciale. L'idée est de revenir à l'origine underground de la techno, un mouvement communautaire, solidaire et de rébellion. Sur les petits formats, le budget est limité, on assume que ce ne sera pas une entreprise commerciale, qu'elle sera sans grand profit. La mise en place de tels événements passe par un Instagram privé, qui protège l'identité et la libre expression des personnes opprimées que la société considère comme de seconde zone.

Comme tout cela se traduit esthétiquement ?

Soit à travers mes propres productions, où j'utilise des samples d'activistes au sein même de mes compositions, soit en tant que DJ et de mix, quand je construis mon texte autour d'argumentaires militants. Là j'utilise la musique des autres sur laquelle je vais rajouter des extraits. Pendant le mouvement Black Lives Matter, je passais sur une radio de Barcelone des samples d'activistes français, espagnols, américains parlant de ce combat. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

“Ça va pas
le faire
je vais
chez mes
parents...”

DERRIÈRE DE PETITES EXCUSES
SE CACHE PARFOIS UNE GRANDE PRÉCARITÉ.



Faites votre don sur
restosducoeur.org

on compte sur vous
Cherhe

